



**FINANCIÈRE CANACCORD INC.
NOTICE ANNUELLE**

Pour l'exercice clos le 31 mars 2012

Le 29 mai 2012

Table des matières

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	4
<i>Nom, adresse et constitution en société</i>	4
<i>Relations intersociétés</i>	4
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ENTREPRISE	6
<i>Introduction</i>	6
<i>Historique des trois derniers exercices</i>	7
<i>Acquisitions</i>	10
<i>Vue d'ensemble</i>	11
<i>Canaccord Genuity</i>	12
<i>Gestion de patrimoine Canaccord</i>	18
<i>Non sectoriel et autres</i>	22
<i>Régimes de paiement fondé sur des actions</i>	24
<i>Gestion des risques</i>	27
<i>Facteurs de risque</i>	32
DIVIDENDES	46
POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES	46
DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL	47
MARCHÉ DES TITRES	50
TITRES BLOQUÉS	50
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	51
POURSUITES	53
INTÉRÊT DES MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES DANS LES TRANSACTIONS IMPORTANTES	53
AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	54
CONTRATS IMPORTANTS	54
EXPERTS	55
HONORAIRES POUR LES SERVICES DES AUDITEURS EXTERNES	55
COMITÉS	55
<i>Comités d'audit</i>	55
<i>Comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération</i>	56
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	57
ANNEXE A – CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT	58

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs :

Le présent document peut contenir des «énoncés prospectifs» (au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières). Ces énoncés ont trait à des événements futurs ou au rendement futur, et ils reflètent les attentes, les croyances, les plans, les estimations et les intentions de la direction, ainsi que des énoncés similaires concernant des événements futurs, des résultats, des circonstances, la performance ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, y compris la situation commerciale et économique, et la croissance, les résultats opérationnels, la performance et les perspectives et possibilités d'affaires de Canaccord. Ces énoncés prospectifs reflètent les croyances actuelles de la direction et reposent sur des renseignements dont elle dispose actuellement. Dans certains cas, l'utilisation de termes tels que «peut», «sera», «devrait», «prévoir», «projeter», «anticiper», «croire», «estimer», «prédire», «éventuel», «continuer», «cibler», «avoir l'intention de», «entendre», «pouvoir» ou l'utilisation négative de ces expressions ou d'autres expressions semblables indiquent des énoncés prospectifs. Par nature, les énoncés prospectifs comportent des incertitudes et risques généraux et particuliers inhérents, et plusieurs facteurs pourraient faire en sorte que les faits ou les résultats réels diffèrent considérablement de ceux dont il est question dans les énoncés prospectifs. Lorsqu'ils évaluent ces énoncés, les lecteurs devraient expressément tenir compte de divers facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, sans toutefois s'y limiter, les conditions du marché et la conjoncture économique, la nature du secteur des services financiers et les risques et incertitudes décrits de temps à autre dans les états financiers consolidés annuels et les états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Société ainsi que dans son rapport annuel et sa notice annuelle déposés à l'adresse www.sedar.com, ainsi que les facteurs dont il est question aux rubriques «Gestion des risques» et «Facteurs de risque» de la présente notice annuelle qui abordent le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque opérationnel, le risque juridique et le risque lié à la réglementation. Les principaux facteurs ou hypothèses utilisés par la Société pour élaborer les énoncés prospectifs contenus dans le présent document comprennent, sans toutefois s'y limiter, ceux dont il est question à la rubrique «Perspectives pour l'exercice 2013» du rapport de gestion annuel et ceux abordés de temps à autre dans les états financiers consolidés annuels et les états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Société et dans son rapport annuel et sa notice annuelle déposés sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. La liste qui précède n'est pas exhaustive de tous les facteurs de risque possibles qui peuvent influencer sur les résultats réels. Les lecteurs sont mis en garde contre le fait que la liste des principaux facteurs et hypothèses qui précède n'est pas exhaustive.

Bien que les renseignements prospectifs figurant dans le présent document soient fondés sur des hypothèses raisonnables selon la direction, rien ne garantit que les résultats réels y seront conformes. Les énoncés prospectifs contenus aux présentes sont faits en date du présent document et ne doivent pas être considérés comme représentant les vues de la Société à toute date subséquente à la date du présent document. Certains énoncés figurant dans ce document peuvent être considérés comme des «perspectives financières» au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables, et ces perspectives financières peuvent ne pas être appropriées à des fins autres que celles du présent document. Sauf si la législation sur les valeurs mobilières applicable l'y oblige, la Société ne s'engage aucunement, et plus précisément renonce, à mettre à jour ou à modifier publiquement des énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison.

Notes

Sauf indication contraire ou si le contexte l'exige, «Société» renvoie à Financière Canaccord Inc., et «Canaccord», et «groupes» et «groupe Canaccord» renvoient à la Société et à ses filiales directes et indirectes.

L'exercice de la Société prend fin le 31 mars. Sauf indication contraire, le terme «exercice» utilisé à l'égard d'une année s'entend de la période de 12 mois prenant fin le 31 mars de cette année.

Sauf indication contraire, les renseignements figurant aux présentes sont au 31 mars 2012 et sont exprimés en dollars canadiens.

Structure de l'entreprise

Nom, adresse et constitution en société

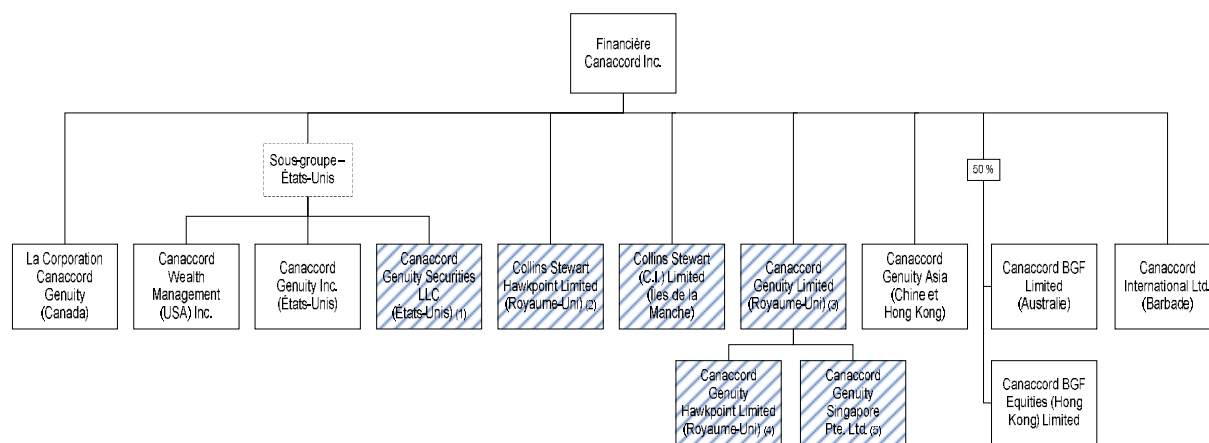
Financière Canaccord Inc. a été constituée sous la dénomination Canaccord Holdings Ltd. le 14 février 1997 lorsqu'elle a déposé un mémoire et des statuts auprès du directeur du registre des sociétés (Registrar of Companies) de la Colombie-Britannique en vertu de la loi intitulée *Company Act* (Colombie-Britannique); elle est maintenue sous le régime de la loi intitulée *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique). En vertu de résolutions adoptées par les actionnaires à l'assemblée générale annuelle de la Société le 21 juin 2004 et du dépôt ultérieur d'un avis de modification de ses statuts ainsi qu'en vertu d'un arrangement approuvé par ordonnance de la Cour suprême de la Colombie-Britannique le 22 juin 2004, la Société a changé sa dénomination pour Canaccord Capital Inc. et a modifié son capital en convertissant en actions ordinaires toutes les catégories d'actions ordinaires, d'actions privilégiées et de débentures alors en circulation. L'arrangement est entré en vigueur le 30 juin 2004. Le 1^{er} avril 2007, la Société a fusionné, dans le cadre d'une fusion verticale simplifiée, avec sa filiale en propriété exclusive 0719880 B.C. Ltd. La Société a changé sa dénomination sociale pour Financière Canaccord le 1^{er} décembre 2009.

Le siège social de la Société est sis au Suite 2200 – 609 Granville Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1H2, et son bureau principal est sis au Suite 1000 – 840 Howe Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V6Z 2M1.

Des renseignements sur les principales filiales de la Société se trouvent à la note 19 des états financiers consolidés annuels de la Société qui figurent à la page 112 du rapport annuel.

Relations intersociétés

Structure de Financière Canaccord Inc.



Le graphique montre les principales sociétés en exploitation du groupe Canaccord et certaines autres sociétés mentionnées dans le présent prospectus. Les sociétés du groupe CSH sont indiquées dans les zones ombragées. Canaccord Genuity Limited regroupe les activités de Collins Stewart Europe Limited et les activités de Canaccord qui étaient exercées au Royaume-Uni avant l'acquisition de CSH.

1) Anciennement Collins Stewart LLC

2) Anciennement Collins Stewart Hawkpoint plc

3) Anciennement Collins Stewart Europe Limited; cessionnaire des activités de Canaccord Genuity Limited (activités de Canaccord exercées au Royaume-Uni avant l'acquisition de CSH).

4) Anciennement Hawkpoint Partners Limited

5) Anciennement Collins Stewart Pte. Ltd.

La Société est propriétaire, directement ou indirectement, de toutes les actions en circulation des principales filiales suivantes, à l'exception de Canaccord BGF, dans laquelle elle détient une participation de 50 % :

Dénomination de la filiale¹	Pays de constitution en société	Participation en %	Activité principale
Canaccord Genuity Corp.	Canada	100 %	Courtier en valeurs mobilières – Canada
Canaccord Genuity Securities Limited (anciennement Canaccord Genuity Limited)	Royaume-Uni	100 %	Courtier en valeurs mobilières – Royaume-Uni
Collins Stewart Hawkpoint Limited	Royaume-Uni	100 %	Courtier en valeurs mobilières – Royaume-Uni
Canaccord Genuity Hawkpoint Limited	Royaume-Uni	100 %	Courtier en valeurs mobilières – Royaume-Uni
Canaccord Genuity Hawkpoint SAS	France	100 %	Courtier en valeurs mobilières – Royaume-Uni
Collins Stewart (CI) Ltd	Guernesey	100 %	Gestion de patrimoine – Îles de la Manche
Collins Stewart 360 ⁰ Limited	Royaume-Uni	100 %	Gestion de patrimoine – Royaume-Uni
Canaccord Genuity Singapore Pte. Ltd	Singapour	100 %	Courtier en valeurs mobilières – Singapour
Canaccord Genuity Limited (anciennement Collins Stewart Europe Ltd.)	Royaume-Uni	100 %	Courtier en valeurs mobilières – Royaume-Uni
Canaccord Genuity Securities LLC	États-Unis	100 %	Courtier en valeurs mobilières – États-Unis
Canaccord Genuity Inc.	États-Unis	100 %	Courtier – États-Unis
Canaccord Wealth Management (USA) Inc. ²	États-Unis	100 %	Courtier – États-Unis
Canaccord BGF Limited	Australie	50 %	Courtier – Australie
Canaccord BGF (Hong Kong) Limited	Hong Kong	50 %	Courtier – Hong Kong
Beijing Parkview Balloch Investment Advisory Company Limited (qui sera renommée Canaccord Genuity Asia)	Chine	100 %	Conseils financiers et services de consultation – Chine
Canaccord International Ltd.	Barbade	100 %	Banque et courtier en valeurs mobilières hors du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni et de la Chine

¹⁾ Outre les principales filiales susmentionnées, on compte quatre filiales actives plus petites : Canaccord Independence Asset Management Inc., Canaccord Estate Planning Services Ltd., Stockwave Equities Ltd. et CLD Financial Opportunities Limited.

Développement général de l'entreprise

Introduction

Canaccord, par l'entremise de ses diverses sociétés devancières, exerce ses activités depuis 1950. En 1992, Canaccord a adopté une stratégie de croissance ciblée et est maintenant l'un des chefs de file des courtiers en valeurs indépendants du Canada. Pour y arriver, Canaccord a fait des investissements considérables dans son infrastructure, et elle s'est appliquée à tisser des liens solides avec sa clientèle.

Canaccord investit continuellement dans ses employés, ses systèmes de TI et dans son infrastructure, ce qui lui a permis de devenir une société mondiale indépendante de financement de sociétés qui mène ses activités dans 12 pays. Aujourd'hui, Financière Canaccord compte sur :

- un groupe des marchés des capitaux mondiaux intégré qui fournit des services de financement et de consultation à un vaste éventail de sociétés clientes; des services mondiaux de vente et de négociation pour les clients institutionnels; et une couverture de recherche exhaustive sur un ensemble grandissant de sociétés;
- un vaste réseau de bureaux de Gestion de patrimoine partout au Canada, au Royaume-Uni et en Europe. Regroupant 280 équipes de conseillers au Canada et 106 gestionnaires en placement et gestionnaires de fonds au Royaume-Uni et en Europe au 31 mars 2012, les activités de gestion de patrimoine de Canaccord fournissent des solutions de qualité en matière de planification financière et de gestion de patrimoine ainsi que des services de négociation à l'intention des particuliers, des institutions et intermédiaires et des organismes de bienfaisance.

La nature indépendante de Canaccord signifie que la Société est libre des contraintes institutionnelles qui touchent parfois les plus grandes institutions financières. Cette indépendance permet à Canaccord d'offrir une vaste gamme de produits locaux et internationaux à ses clients et lui donne la capacité d'agir rapidement lorsque des occasions se présentent ou que des solutions doivent être trouvées sans délai.

Canaccord a affecté des ressources considérables pour accroître sa présence à l'échelle mondiale. Aujourd'hui, la Société exerce des activités sur les marchés des capitaux aux États-Unis, en Europe, en Australie, en Chine, à Singapour et à la Barbade. Ces bureaux sont axés sur la prestation de services aux sociétés et aux institutions clientes de Canaccord Genuity sur place et à l'étranger. Compte tenu de son expertise des marchés des capitaux, conjuguée à sa force sur les marchés des capitaux dans 11 pays, Canaccord demeure dans une position avantageuse pour offrir à ses clients une vaste gamme de services et de solutions de financement à l'échelle internationale.

Deux importantes initiatives d'expansion de la Société ont été réalisées au cours de l'exercice 2012 :

- En novembre 2011, Canaccord a étendu ses activités en Australie et à Hong Kong au moyen de l'acquisition d'une participation de 50 % dans BGF Capital Group Pty Ltd («BGF»). Par suite de la réalisation de la transaction, BGF a été renommée Canaccord BGF.
- En mars 2012, Canaccord a acquis Collins Stewart Hawkpoint plc («CSHP»), étendant ainsi ses activités sur les marchés des capitaux au Royaume-Uni, en Europe, aux États-Unis et à Singapour. Canaccord a en outre obtenu une entreprise de gestion de patrimoine au Royaume-Uni et en Europe.

En plus de sa croissance et de son expansion, Canaccord continue de maintenir une équipe mondiale intégrée et une culture d'entreprise qui lui permet d'attirer des professionnels chevronnés et de les garder. Canaccord a su établir et favoriser une culture entrepreneuriale chez ses employés des marchés des capitaux, ses professionnels de la gestion de patrimoine et son effectif de soutien.

Canaccord s'est engagée à maintenir un pourcentage élevé de participation de ses employés afin de mieux aligner leurs intérêts sur ceux des actionnaires. Pour ce faire, la Société encourage la participation au régime d'intéressement à long terme, dans le cadre duquel une partie de la rémunération des employés est versée sous forme d'actions de Canaccord, et au régime d'actionnariat des employés.

Historique des trois derniers exercices

Par l'entremise de ses principales filiales, Financière Canaccord Inc. est une entreprise de services financiers de plein exercice indépendante et de premier plan, qui exerce ses activités dans deux des principaux segments du secteur des valeurs mobilières : les marchés des capitaux mondiaux et la gestion de patrimoine. Ensemble, ces activités offrent une vaste gamme de produits de placement complémentaires, de services de courtage et de services de financement de sociétés à la clientèle de la Société composée de sociétés, d'institutions et de particuliers.

Canaccord continue de miser sur les assises qu'elle a établies et à mettre l'accent sur ses ressources complémentaires qui comprennent :

- sa force sur les marchés des capitaux et son expertise de ceux-ci en Amérique du Nord, au Royaume-Uni et en Europe, en Australie ainsi qu'en Asie;
- des relations solides avec sa clientèle composée de particuliers, d'entreprises et d'institutions;
- des activités internationales de négociation intégrées à l'échelle mondiale;
- une vaste expérience dans le domaine du capital de risque;
- une couverture de recherche ciblée, adéquate et complète.

Au cours des trois derniers exercices, Canaccord s'est concentrée sur l'expansion de ses deux principales divisions, Canaccord Genuity et Gestion de patrimoine Canaccord, et de son infrastructure d'exploitation de ses activités, y compris le développement de systèmes d'information et de technologies exclusifs d'avant-garde. Au cours des exercices 2012 et 2011, Canaccord s'est aussi davantage intéressée à l'amélioration de l'efficacité opérationnelle de ses activités. De plus, plusieurs importantes initiatives d'expansion ont été réalisées au cours de l'exercice 2012, y compris l'acquisition d'une participation de 50 % dans Canaccord BGF ainsi que l'acquisition de CSHP. Se reporter à la page 10 pour de plus amples renseignements.

En qualité de maison de financement de sociétés, Canaccord tire ses produits surtout des commissions sur ventes, de la prise ferme et des honoraires de consultation, et des activités de négociation à titre de contrepartiste. Les activités de la Société sont très sensibles à la situation sur les marchés financiers et à la conjoncture économique, surtout en Amérique du Nord et en Europe. La conjoncture de marché difficile qui a prévalu pendant la majeure partie de l'exercice 2012 et les frais de transaction et de restructuration importants engagés dans le cadre de l'acquisition de CSHP et par suite de la détérioration de la conjoncture de marché ont fait en sorte que les produits des activités ordinaires et le résultat net de la Société ont tous deux diminué en regard de l'exercice 2011.

Les produits des activités ordinaires de Canaccord pour la période de trois ans close le 31 mars 2012 s'établissent comme suit :

<i>(en milliers \$ CA)</i>	Produits des activités ordinaires pour les exercices clos les 31 mars		
	2012	2011	2010
	<i>IFRS</i>	<i>IFRS</i>	<i>PCGR du Canada</i>
Commissions	252 877 \$	294 650 \$	235 606 \$
Financement de sociétés	175 225	327 499	215 237
Honoraires de consultation	107 370	84 914	39 200
Négociation à titre de contrepartiste	10 647	43 644	45 982
Intérêts	31 799	24 040	12 965
Divers	26 946	28 884	28 547
Total	604 864 \$	803 631 \$	577 537 \$

Le tableau suivant présente la répartition des produits des activités ordinaires de Canaccord par secteur d'activité pour la période de trois ans close le 31 mars 2012 :

<i>(en milliers \$ CA)</i>	Produits des activités ordinaires pour les exercices clos les 31 mars		
	2012	2011	2010
	<i>IFRS</i>	<i>IFRS</i>	<i>PCGR du Canada</i>
Canaccord Genuity	373 477 \$	538 644 \$	363 558 \$
Gestion de patrimoine Canaccord	201 290	233 049	187 046
Non sectoriel et autres	30 097	31 938	26 933
Total	604 864 \$	803 631 \$	577 537 \$

Exploitation par région géographique

Les produits des activités ordinaires de Canaccord par région géographique pour la période de trois ans sont les suivants :

<i>(en milliers \$ CA)</i>	Produits des activités ordinaires pour les exercices clos les 31 mars		
	2012	2011	2010
	<i>IFRS</i>	<i>IFRS</i>	<i>PCGR du Canada</i>
Canada	458 131 \$	598 556 \$	388 772 \$
Royaume-Uni et Europe	53 180	92 677	82 454
États-Unis	83 061	111 170	100 417
Autres établissements à l'étranger ¹	10 492	1 228	5 894
Total	604 864 \$	803 631 \$	577 537 \$

¹⁾ Les produits tirés des activités sur les marchés des capitaux à l'extérieur du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Europe sont présentés au poste Autres établissements à l'étranger, qui comprend les activités de Canaccord International Ltd., de Canaccord Genuity Asia, de Canaccord Genuity Singapore et de la participation de 50 % dans Canaccord BGF. Les résultats des anciennes entités de CSHP sont inclus depuis le 22 mars 2012.

Les produits des activités ordinaires au Canada sont tirés des secteurs Canaccord Genuity, Gestion de patrimoine Canaccord et Non sectoriel et autres. Les produits des activités ordinaires provenant du Royaume-Uni et de l'Europe sont inclus dans le secteur Canaccord Genuity; toutefois, depuis le 22 mars 2012, après l'acquisition de CSHP, les activités au Royaume-Uni et en Europe comprennent également les produits tirés des activités de gestion de patrimoine. Les produits des activités ordinaires aux États-Unis sont principalement inclus dans le secteur Canaccord Genuity, environ 4,3 % étant inclus dans le secteur Gestion de patrimoine Canaccord aux États-Unis à l'exercice 2012. Les produits des activités ordinaires tirés des autres établissements à l'étranger proviennent entièrement des activités de Canaccord Genuity.

Au cours de l'exercice 2012, un certain nombre d'événements importants sont survenus à Canaccord :

- Canaccord Genuity a été chef de file dans le cadre de 106 transactions de plus de 1,5 million \$ à l'échelle internationale, mobilisant ainsi un produit total de 2,7 milliards \$¹ au cours de l'exercice 2012. Sur ces transactions :
 - le secteur du Canada a été chef de file pour 82 transactions, qui ont mobilisé 1,5 milliard \$²;
 - le secteur du Royaume-Uni et de l'Europe a été chef de file pour 10 transactions, qui ont mobilisé 630 millions \$;
 - le secteur des États-Unis a été chef de file pour 14 transactions, qui ont mobilisé 590 millions \$.

¹⁾ Source : FP Infomart et données de la Société. Transactions de plus de 1,5 million \$.

²⁾ Pour toutes les transactions réalisées au Canada, le nombre de transactions en tant que chef de file et le produit total sont tirés du document intitulé «Full Credit Bookrunner» de FP Infomart, et la participation aux transactions et le produit total sont tirés du document intitulé «Bonus Credit Bookrunner» de FP Infomart.

- Au cours de l'exercice 2012, Canaccord Genuity a participé à un total de 323 transactions de plus de 1,5 million \$ dans le monde, mobilisant ainsi un produit brut de 6,8 milliards \$¹. Sur ces transactions :
 - le secteur du Canada a participé à 274 transactions, qui ont mobilisé 2,4 milliards \$²;
 - le secteur du Royaume-Uni et de l'Europe a participé à 11 transactions, qui ont mobilisé 723 millions \$;
 - le secteur des États-Unis a participé à 38 transactions, qui ont mobilisé 3,7 milliards \$.
- Au cours de l'exercice 2012, Canaccord Genuity a été chef de file ou co-chef de file pour les transactions sur actions suivantes :
 - une transaction de 550,0 millions \$ US pour Manabi Holdings S.A. (non inscrite en Bourse)
 - quatre transactions mobilisant un total de 381,7 millions \$ CA pour Artis Real Estate Investment Trust à la Bourse de Toronto
 - une transaction de 250,0 millions £ pour HICL Infrastructure Company Ltd. à la LSE
 - un placement de 230,0 millions \$ CA pour Wi-LAN Inc. à la Bourse de Toronto
 - une transaction de 230,0 millions \$ US pour Neo Material Technologies inc. à la Bourse de Toronto
 - trois transactions mobilisant un total de 129,3 millions \$ CA pour Pure Industrial Real Estate Trust à la Bourse de croissance TSX
 - une transaction de 125,0 millions \$ CA pour Griffiths Energy International Inc. (non inscrite en Bourse)
 - deux transactions mobilisant un total de 120,1 millions \$ CA pour Pinecrest Energy Inc. à la Bourse de croissance TSX
 - une transaction de 113,5 millions \$ CA pour Financière Canaccord Inc. à la Bourse de Toronto
 - une transaction de 100,6 millions \$ US pour Aveo Pharmaceuticals Inc. sur le NASDAQ
 - un placement de 103,1 millions \$ CA pour EcoSynthetix Inc. à la Bourse de Toronto
 - deux transactions mobilisant un total de 85,4 millions \$ CA pour New Zealand Energy Corp. à la Bourse de croissance TSX
 - une transaction de 74,0 millions \$ US pour Dexcom Inc. sur le NASDAQ
 - un placement de 65,1 millions \$ CA pour Nevada Copper Corp. à la Bourse de Toronto
- Au cours de l'exercice 2012, Canaccord Genuity a agi comme conseiller dans le cadre de 30 transactions, y compris les suivantes :
 - conseiller de Daylight Energy dans le cadre de son acquisition par Sinopec International Petroleum Exploration and Production Corporation
 - conseiller auprès des porteurs de billets de deuxième rang d'Opti Canada Inc. dans le cadre d'une restructuration de la dette et de la vente de la société
 - conseiller de Viterra Inc. dans le cadre de son acquisition en cours par Glencore International plc
 - conseiller de Hathor Exploration Ltd. dans le cadre de son acquisition par Rio Tinto plc
 - conseiller de Kruger Products LP dans le cadre d'un placement privé de 211 millions \$ US de titres de créance
 - conseiller de Canadian Satellite Radio Holdings Inc. dans le cadre de sa fusion avec Sirius Canada Inc.
 - conseiller de Canmarc Real Estate Investment Trust dans le cadre de son acquisition par Cominar Real Estate Investment Trust
 - conseiller de ChemGenex Pharmaceuticals Limited dans le cadre de son acquisition par Cephalon, Inc.
 - conseiller d'Alteris Renewables Inc. dans le cadre de son acquisition par Real Goods Solar

- conseiller de Gennum Corp. dans le cadre de son acquisition par Semtech Corp.
- Au cours de l'exercice 2012, Canaccord a ouvert au Canada cinq nouvelles succursales de Gestion de patrimoine Canaccord utilisant la plateforme de gestion de patrimoine indépendante (GPI) et en a fermé trois.
 - Deux succursales ont été converties à la plateforme de GPI au cours de l'exercice 2012.
- Canaccord comptait 280 équipes de conseillers au Canada au 31 mars 2012, soit neuf de plus qu'au 31 mars 2011.
- Par suite de son acquisition de CSHP, Canaccord compte maintenant 106 experts en placement au Royaume-Uni et en Europe en date du 31 mars 2012.

Acquisitions

i) BGF Capital Group Pty Ltd

Le 31 juillet 2011, la Société a annoncé la conclusion d'une entente définitive visant l'acquisition d'une participation de 50 % dans BGF Capital Group Pty Ltd, société indépendante offrant des services de financement de sociétés située en Australie et comptant des bureaux à Melbourne, à Sydney et à Hong Kong. La transaction a été réalisée le 1^{er} novembre 2011 pour une contrepartie composée de 623 796 actions ordinaires de Canaccord d'une valeur de 5,7 millions \$ (5,5 millions \$ AU) et d'un montant en trésorerie de 36,5 millions \$ (34,7 millions \$ AU). Les actions émises ont une valeur de 9,20 \$ l'action ordinaire selon le cours de clôture au 1^{er} novembre 2011, soit la date de clôture de la transaction, conformément à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (IFRS 3). La totalité des actions ordinaires de Canaccord émises en contrepartie partielle du prix d'achat ont été placées en main tierce à la réalisation et seront libérées au prorata sur cinq ans. Par suite de la réalisation de la transaction, BGF a été renommée Canaccord BGF.

La convention d'achat octroie à la Société une option d'achat de la participation de 50 % restante dans BGF. L'option pourra être exercée par la Société sur une période de trois mois débutant le 1^{er} novembre 2016 à un prix devant être fixé à ce moment-là selon les profits réalisés par Canaccord BGF, comme il est stipulé dans la convention d'achat. Le prix de l'option étant prévu se rapprocher de la juste valeur de marché au moment de l'exercice, la valeur de cette option d'achat est négligeable.

ii) Collins Stewart Hawkpoint plc

Le 15 décembre 2011, la Société a annoncé la soumission d'une offre visant l'acquisition de la totalité de Collins Stewart Hawkpoint plc («CSHP»), société indépendante de financement de sociétés dont le siège social se trouve au Royaume-Uni et qui exerce ses activités en Europe, aux États-Unis et à Singapour. La transaction a été clôturée le 21 mars 2012. Le total du prix d'acquisition de 400,1 millions \$ (254,2 millions £) a été versé au comptant et en actions ordinaires de Canaccord.

La contrepartie au comptant a été financée au moyen d'emprunts sur une facilité de crédit à court terme consentie en vertu d'une convention de crédit garantie de premier rang d'un montant de 150 millions \$, et des ressources de trésorerie disponibles de la Société. Le produit net de 97 millions \$ tiré de l'émission d'actions privilégiées de série C, qui s'est clôturée le 10 avril 2012, a été affecté à la réduction du solde impayé des emprunts sur la facilité de crédit à court terme.

Description des activités

Vue d'ensemble

Canaccord a des activités bien implantées dans les deux principaux secteurs de l'industrie des services financiers : les marchés des capitaux et la gestion de patrimoine. Ces activités se répartissent entre deux divisions, soit respectivement Canaccord Genuity et Gestion de patrimoine Canaccord, et sont soutenues par une infrastructure composée d'équipes des secteurs des technologies de l'information, de la gestion des risques et de la conformité, des services juridiques de l'exploitation et des finances.

<p>Canaccord Genuity</p> <p><i>(Comprend les activités de Canaccord Genuity Hawkpoint, de Canaccord Genuity Asia, Canaccord Genuity Singapore et de Canaccord BGF)</i></p> <p>Environ 1 090 employés</p>	<p>Gestion de patrimoine Canaccord</p> <p><i>(Comprend Gestion de patrimoine Canaccord au Canada et Collins Stewart Wealth Management au Royaume-Uni et en Europe)</i></p> <p>Environ 960 employés</p>
<p><i>Recherche</i> <i>Ventes et transactions institutionnelles</i> <i>Financement de sociétés</i> <i>Fusions et acquisitions et services de consultation</i> <i>Capital de risque</i> <i>Transactions internationales et activités à titre de contrepartiste</i> <i>Transactions sur titres à revenu fixe</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Bureaux à Toronto, Londres, Boston, Vancouver, New York, Calgary, Montréal, San Francisco, Houston, Chicago, Minneapolis, Édimbourg, Dublin, Milan, Francfort, Paris, Melbourne, Sydney, Hong Kong, la Barbade, Beijing, Shanghai, Hangzhou et Singapour. • Produits des activités ordinaires de 373,5 millions \$ pour l'exercice 2012 • Canaccord Genuity a été chef de file dans le cadre de 106 transactions de plus de 1,5 million \$ à l'échelle mondiale, mobilisant un produit total de 2,7 milliards \$. Aussi à l'exercice 2012, l'équipe a participé à l'échelle mondiale à 323 transactions de plus de 1,5 million \$, mobilisant un produit total de 6,8 milliards \$. Cela comprend : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Canada – 274 transactions de financement d'une valeur totale de 2,4 milliards \$ ▪ Royaume-Uni et Europe – 11 transactions de financement d'une valeur totale de 723 millions \$ ▪ États-Unis – 38 transactions de financement d'une valeur totale de 3,7 milliards \$ 	<p><i>Conseils en placement</i> <i>Services de courtage</i> <i>Comptes gérés</i> <i>Comptes à frais fixes</i> <i>Services de gestion de patrimoine</i> <i>Assurance et planification successorale</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • 35 bureaux de détail à l'échelle du Canada • 280 équipes de conseillers au Canada • 6 bureaux au Royaume-Uni et en Europe • 106 experts en placement et gestionnaires de fonds au Royaume-Uni et en Europe • Produits des activités ordinaires de 201,3 millions \$ pour l'exercice 2012 • Actifs sous gestion au Canada (discrétionnaires) de 677 millions \$ • Actifs sous administration au Canada de 14,8 milliards \$ • Actifs sous gestion au Royaume-Uni et en Europe (discrétionnaires et non discrétionnaires) de 13,1 milliards \$
<p>Non sectoriel et autres Environ 378 employés</p> <p><i>Conformité et gestion des risques</i> <i>Finances</i> <i>Technologies de l'information</i> <i>Service juridique</i> <i>Exploitation</i> <i>Services de courtage de correspondance Pinnacle</i></p>	

Canaccord Genuity

Canaccord Genuity compte environ 1 090 employés et professionnels dans ses bureaux situés à Toronto, Londres, Boston, Vancouver, New York, Calgary, Montréal, San Francisco, Houston, Chicago, Minneapolis, Édimbourg, Dublin, Milan, Francfort, Paris, Melbourne, Sydney, Hong Kong, la Barbade, Beijing, Shanghai, Hangzhou et Singapour. Sur le plan géographique, Canaccord Genuity est composée des divisions suivantes :

- Canada (Canaccord Genuity)
- Royaume-Uni et Europe (Canaccord Genuity et Canaccord Genuity Hawkpoint)
- États-Unis (Canaccord Genuity)
- Autres établissements à l'étranger (Canaccord Genuity, Canaccord Genuity Asia, Canaccord Genuity Singapore et une participation de 50 % dans Canaccord BGF)

Produits des activités ordinaires de Canaccord Genuity

<i>(en milliers \$ CA)</i>	Produits des activités ordinaires pour les exercices clos les 31 mars		
	2012	2011	2010
	<i>IFRS</i>	<i>IFRS</i>	<i>PCGR du Canada</i>
Canada			
Marchés des capitaux	209 092 \$	301 002 \$	148 214 \$
Transactions internationales	9 816	14 362	11 561
Négociateurs inscrits	857	4 882	5 856
Revenu fixe	12 541	18 274	11 950
Total au Canada	232 306	338 520	177 581
Royaume-Uni et Europe	51 193	92 677	82 454
États-Unis	79 486	106 219	97 629
Autres établissements à l'étranger	10 492	1 228	5 894
Total des produits des activités ordinaires de Canaccord Genuity	373 477 \$	538 644 \$	363 558 \$

Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires de Canaccord Genuity sont tirés des commissions et des honoraires tirés des transactions de financement de sociétés, des ventes institutionnelles et des activités de négociation ainsi que des profits et pertes de négociation provenant des activités de négociation à titre de contrepartiste de Canaccord. Par conséquent, ces produits des activités ordinaires sont directement touchés par le niveau des activités des entreprises et des institutions, la situation économique générale, la conjoncture du marché et le contexte commercial au Canada et à l'échelle internationale. De plus, les produits générés par les activités au Canada comprennent les produits tirés de quatre sous-secteurs d'activité : Marché des capitaux, Négociateurs inscrits, Transactions internationales et Revenu fixe. En mars 2012, dans le cadre d'une restructuration de Canaccord Genuity, la Société a fermé le sous-secteur Négociateurs inscrits.

Les produits des activités ordinaires de Canaccord et le résultat net tant de Canaccord Genuity que de Gestion de patrimoine Canaccord sont cycliques et connaissent d'importantes variations d'un trimestre à l'autre et d'un exercice à l'autre en raison de facteurs indépendants de la volonté de Canaccord. Les affaires sont influencées par la conjoncture globale et les variations saisonnières observées dans le marché à l'échelle mondiale. De façon générale, les marchés des capitaux nord-américains ont été moins actifs au cours de la première moitié de l'exercice, période au cours de laquelle nous générons habituellement de 40 % à 50 % des produits des activités ordinaires annuels. Inversement, au cours du second semestre de l'exercice, nous générons habituellement plus de 50 % des produits des activités ordinaires annuels. Pour l'exercice 2012, 53,8 % du total des produits des activités ordinaires ont été générés au second semestre.

Canaccord Genuity mène ses activités à partir de 26 bureaux à l'échelle internationale et offre à sa clientèle une vaste gamme de services de recherche, de vente et négociation et de financement de sociétés. Canaccord Genuity a acquis de solides connaissances et compétences en financement de sociétés ainsi qu'un savoir-faire poussé en recherche dans les secteurs clés suivants de l'économie mondiale : mines et métaux, énergie, technologie, soins de santé et sciences de la vie, agriculture et fertilisants, médias et télécommunications, produits financiers, produits de consommation et de détail, immobilier et hôtellerie, infrastructure, transport et produits industriels, papier et produits forestiers, développement durable et technologies propres, services de soutien, aérospatiale et matériel de défense, loisirs et placements privés.

L'équipe intégrée de Canaccord Genuity fournit aux sociétés et aux institutions clientes des produits et des services complets de haute qualité dans les domaines suivants :

- Recherche
- Capital de risque
- Ventes et transactions institutionnelles
- Transactions internationales et activités à titre de contrepartiste
- Financement de sociétés
- Transactions sur titres à revenu fixe
- Fusions et acquisitions et services de consultation

La capacité de Canaccord Genuity de cibler et de servir des clients clés dans le marché mondial du financement par actions est un solide facteur de différenciation et un avantage concurrentiel pour la Société. Au cours de l'exercice 2012, Canaccord Genuity été chef de file dans le cadre de 106 transactions à l'échelle mondiale, mobilisant un produit total de 2,7 milliards \$. Aussi à l'exercice 2012, l'équipe a participé à 323 transactions à l'échelle mondiale, mobilisant un produit total de 6,8 milliards \$. Sur ces opérations, 30,1 % avaient trait aux secteurs des mines et métaux et de l'énergie, étant donné la forte demande de ressources naturelles sur les marchés mondiaux.

Dix principaux courtiers en valeurs mobilières au Canada classés selon leur participation et le nombre de transactions en tant que chef de file – placements d’actions de 1,5 million \$ et plus

(Exercice 2012)

Courtier	Rang	Nombre de transactions en tant que chef de file	Rang	Participation en nombre de transactions en tant que chef de file¹
Canaccord Genuity	1	106	1	323
Marchés des capitaux RBC	2	97	8	186
Marchés mondiaux CIBC Inc.	3	80	5	203
Financière Banque Nationale inc.	4	56	2	232
Valeurs Mobilières TD Inc.	5	54	7	188
Marchés des capitaux BMO	6	53	4	212
Scotia Capitaux Inc.	7	41	3	223
GMP Securities Inc.	8	38	6	193
Valeurs mobilières Cormark inc.	9	36	10	102
Valeurs Mobilières Dundee Ltée	10	33	9	149

¹⁾ Le nombre de transactions en tant que chef de file tient compte des transactions auxquelles la Société a participé à titre de co-chef de file. Les données relatives aux autres courtiers correspondent aux transactions au Canada seulement.

Source : FP Infomart et données de la Société. Les données de Canaccord incluent également les transactions exécutées par ses établissements au Royaume-Uni et en Europe, aux États-Unis, en Australie, à Singapour et en Chine.

Canaccord Genuity – Vue d'ensemble

Secteurs	Pour l'exercice clos le 31 mars 2012	
	% des transactions de financement de sociétés	% des produits tirés des transactions de financement de société
Mines et métaux	14,2 %	33,0 %
Énergie	15,9 %	16,6 %
Produits structurés	21,5 %	3,1 %
Technologie	7,5 %	10,2 %
Soins de santé et sciences de la vie	10,8 %	10,5 %
Produits financiers	7,8 %	3,9 %
Immobilier et hôtellerie	11,3 %	6,6 %
Industries diversifiées	2,7 %	8,4 %
Autres	8,3 %	7,7 %
Total	100,0 %	100,0 %

(Note : Les autres secteurs comprennent les infrastructures, les produits de consommation et de détail, les technologies propres et le développement durable, les médias et les communications, les fiducies de placement, les services de soutien, l'agriculture et le transport et les produits industriels.)

Canaccord Genuity – Canada

Secteurs	Pour l'exercice clos le 31 mars 2012	
	% des transactions de financement de sociétés	% des produits tirés des transactions de financement de société
Mines et métaux	14,1 %	42,9 %
Énergie	19,0 %	16,2 %
Produits financiers	6,3 %	3,0 %
Immobilier et hôtellerie	15,6 %	9,3 %
Produits structurés	29,7 %	4,3 %
Soins de santé et sciences de la vie	4,8 %	2,4 %
Technologie	2,2 %	7,8 %
Industries diversifiées	3,0 %	11,7 %
Autres	5,3 %	2,4 %
Total	100,0 %	100,0 %

(Note : Les autres secteurs comprennent les médias et télécommunications, les infrastructures, l'agriculture, les produits de consommation et de détail, les technologies propres et le développement durable, le transport et les produits industriels, les fiducies de placement et les services de soutien.)

Canaccord Genuity – Royaume-Uni et Europe

Secteurs	Pour l'exercice clos le 31 mars 2012	
	% des transactions de financement de sociétés	% des produits tirés des transactions de financement de société
Mines et métaux	26,5 %	15,0 %
Énergie	5,9 %	17,8 %
Produits financiers	8,8 %	17,3 %
Technologie	29,4 %	12,5 %
Fiducies de placement	17,6 %	2,8 %
Infrastructures	2,9 %	31,8 %
Industries diversifiées	2,9 %	2,4 %
Autres	6,0 %	0,4 %
Total	100,0 %	100,0 %

(Note : Les autres secteurs comprennent les services de soutien et les soins de santé et sciences de la vie.)

Canaccord Genuity – États-Unis

Secteurs	Pour l'exercice clos le 31 mars 2012	
	% des transactions de financement de sociétés	% des produits tirés des transactions de financement de société
Énergie	11,3 %	19,1 %
Technologie	22,6 %	19,1 %
Soins de santé et sciences de la vie	47,2 %	46,5 %
Technologies propres et développement durable	11,3 %	7,5 %
Produits de consommation et de détail	5,7 %	7,5 %
Mines et métaux	1,9 %	0,3 %
Total	100,0 %	100,0 %

Canaccord Genuity – Autres établissements à l'étranger

Secteurs	Pour l'exercice clos le 31 mars 2012	
	% des transactions de financement de sociétés	% des produits tirés des transactions de financement de société
Mines et métaux	31,3 %	73,5 %
Produits financiers	56,3 %	12,1 %
Autres	12,4 %	14,4 %
Total	100,0 %	100,0 %

(Note : Les autres secteurs comprennent les soins de santé et sciences de la vie, l'énergie, les industries diversifiées et les produits de consommation et de détail.)

Placements en actions de 1,5 million \$ et plus auxquels Canaccord a participé

Pour les exercices clos les 31 mars

(en milliards \$ CA, sauf le nombre de transactions)

Marché	2012		2011	
	Nombre de transactions	Valeur totale des transactions	Nombre de transactions	Valeur totale des transactions
Canada	274	2,4 \$	352	3,4 \$
Royaume-Uni et Europe	11	0,7	13	1,7
États-Unis	38	3,7	61	6,0
Total	323	6,8 \$	426	11,1 \$

Sources : Financial Post Data Group et sources de la Société.

Produits des activités ordinaires tirés des activités au Canada

Marchés des capitaux

Les produits tirés des marchés des capitaux au Canada proviennent des transactions de financement par actions, des commissions et des honoraires de prise ferme et de gestion liés à l'activité sur les marchés des capitaux au Canada.

Transactions internationales

Canaccord a une vaste entreprise de négociation internationale comptant environ 12 employés qui traitent principalement avec des maisons de courtage américaines qui exécutent des ordres en leur nom sur des actions canadiennes cotées. Canaccord a mis au point un outil de négociation en ligne sûr à l'intention de certains courtiers américains pour l'exécution de transactions sur des titres canadiens par l'intermédiaire de l'entreprise de négociation internationale de Canaccord. Cet outil donne accès au système de gestion des ordres de Canaccord et transmet les ordres directement à la Bourse pertinente aux fins d'exécution et d'information. Dans le cadre de la restructuration des activités de négociation de Canaccord Genuity à la fin de l'exercice 2012, le groupe Transactions internationales a été regroupé avec le bureau de Toronto.

Négociateurs inscrits

Au cours de l'exercice 2012, Canaccord comptait un groupe de négociateurs inscrits qui négociaient en son nom les titres de participation de ses comptes de capital et de ses comptes de stock. Le rôle des négociateurs inscrits de Canaccord consistait à prendre des positions sur des actions, y compris des actions de sociétés de petite et moyenne capitalisation, à négocier de tels titres et à maintenir des marchés pour ceux-ci. Les produits des activités ordinaires proviennent des profits et des pertes découlant de la négociation à titre de contrepartiste. L'entreprise a été fermée en mars 2012 dans le cadre de la restructuration des activités de Canaccord Genuity Canada effectuée par la Société.

Revenu fixe

Le service de négociation des titres à revenu fixe de Canaccord Genuity est exploité à partir des bureaux de Toronto et de Montréal. Canaccord négocie pour son propre compte divers instruments à revenu fixe, dont des obligations d'État et des bons du Trésor du Canada et des États-Unis, des obligations provinciales, des titres d'organismes gouvernementaux fédéraux et provinciaux et de sociétés d'État ainsi que des titres d'emprunt de sociétés. Canaccord tient généralement des stocks de titres à revenu fixe pour en faciliter la vente à ses clients. Canaccord participe également à des enchères, des prise ferme ou agit comme membre d'un syndicat de placement à l'égard de divers titres à revenu fixe de gouvernements ou de sociétés.

Produits des activités ordinaires tirés des activités au Royaume-Uni et en Europe

Les activités de Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe regroupent des équipes responsables des ventes institutionnelles et de la négociation, du financement de sociétés et de la recherche. Canaccord Genuity Hawkpoint fournit principalement des services de fusions et acquisitions et de consultation à ses établissements au Royaume-Uni et en Europe. Canaccord est courtier, promoteur et conseiller désigné («Nomad») autorisé pour les sociétés de l'AIM et de la Bourse de Londres. En mars 2012, la Société a conclu l'acquisition de CSHP qui lui a permis d'étendre ses activités en Europe. Canaccord est maintenant en excellente position pour servir sa clientèle de particuliers, de sociétés et d'institutions et pour profiter d'occasions offertes dans ce secteur du marché. Cette division sert sa clientèle à partir de bureaux situés à Londres, Édimbourg, Dublin, Milan, Francfort et Paris.

Produits des activités ordinaires tirés des activités aux États-Unis

Les activités de Canaccord Genuity aux États-Unis regroupent des équipes responsables des ventes institutionnelles et de la négociation, du financement de sociétés et de la recherche. Cette division sert sa clientèle à partir de bureaux situés à Boston, New York, San Francisco, Houston, Chicago et Minneapolis.

Produits des activités ordinaires tirés des activités des autres établissements à l'étranger

Les produits tirés des activités sur les marchés des capitaux à l'extérieur du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni sont présentés au poste Autres établissements à l'étranger, qui comprend les activités de Canaccord International Ltd., de Canaccord Genuity Asia, de Canaccord Genuity Singapore et de Canaccord BGF. Cette division sert sa clientèle à partir de bureaux situés à la Barbade, Beijing, Shanghai, Hangzhou, Singapour, Melbourne et Sydney.

Concurrence

En ce qui a trait aux marchés des capitaux, Canaccord Genuity livre concurrence à d'autres maisons de courtage canadiennes et étrangères. Canaccord Genuity rivalise sur le plan du calibre et des habiletés de son personnel professionnel, des prix relatifs des services et produits qu'elle offre, des capitaux disponibles, des relations institutionnelles, de sa capacité d'aider à réaliser des arrangements financiers, de l'accès aux marchés mondiaux et de la qualité de son service.

La concurrence s'exerce également au niveau des spécialistes sectoriels en valeurs mobilières. Canaccord Genuity livre concurrence à d'autres institutions financières pour le recrutement de spécialistes du financement de sociétés, de spécialistes de la négociation et d'autres employés spécialisés en fonction de sa gamme de services et de produits, de sa gestion, de sa culture d'entreprise et de sa structure de rémunération des propriétaires.

Gestion de patrimoine Canaccord

Produits des activités ordinaires

<i>(en milliers \$ CA)</i>	Produits des activités ordinaires pour les exercices clos les 31 mars		
	2012	2011	2010
	<i>IFRS</i>	<i>IFRS</i>	<i>PCGR du Canada</i>
Canada	195 728 \$	228 098	184 258
Royaume-Uni et Europe	1 987	—	—
États-Unis	3 575	4 951	2 788
Total – Gestion de patrimoine Canaccord	201 290 \$	233 049 \$	187 046 \$

À l'échelle mondiale, le secteur de gestion de patrimoine de Canaccord offre des services personnalisés de planification financière et de courtage aux particuliers, aux sociétés et intermédiaires et aux organismes de bienfaisance au Canada, au Royaume-Uni et en Europe. Cette division offre une vaste gamme de produits de placement à sa clientèle, notamment des produits exclusifs et des produits de tierces parties. En date du 22 mai 2012, ce secteur d'activité comprend Gestion de patrimoine Canaccord, au Canada, et Collins Stewart Wealth Management, au Royaume-Uni et en Europe. Il est prévu que Collins Stewart Wealth Management sera renommée Gestion de patrimoine Canaccord au cours de l'exercice 2013.

Les produits des activités ordinaires tirés de la gestion de patrimoine proviennent des services classiques de courtage à la commission, des produits et services tarifés, des intérêts liés aux clients et des honoraires et commissions gagnés par les équipes de conseillers en placement à l'égard de transactions de financement de sociétés et de transactions mettant en jeu du capital de risque. Les commissions sur la vente de produits de placement et la prestation de services de courtage et autres services financiers sont fonction d'un barème de courtage établi. Des rabais et des rajustements peuvent être accordés par rapport à ce barème, selon l'ampleur des affaires du client, la taille et la complexité de ses transactions et d'autres facteurs pertinents.

Au 31 mars 2012, la division Gestion de patrimoine Canaccord comptait 280 équipes de conseillers au Canada. Les équipes de conseillers comprennent normalement un ou plusieurs conseillers en placement et leurs assistants et adjoints, qui gèrent un ensemble commun de comptes clients. Les équipes de conseillers qui sont dirigées par un conseiller en placement ou constituées d'un seul conseiller en placement qui détient son permis depuis moins de trois ans sont exclues du nombre de nos équipes de conseillers, car il faut habituellement trois ans environ à un nouveau conseiller en placement pour se constituer un portefeuille de taille moyenne.

Au Royaume-Uni et en Europe, l'entreprise de gestion de patrimoine compte 106 experts en placement et gestionnaires de fonds. Les experts en placement comprennent tous les membres du personnel chargés des ventes, ce qui inclut les courtiers et les assistants en contact direct avec les clients. Les gestionnaires de fonds comprennent tous les membres du personnel qui gèrent les actifs des clients.

Le groupe Gestion de patrimoine Canaccord compte, à l'échelle du Canada, au Royaume-Uni et en Europe, 41 bureaux établis dans les villes suivantes :

<u>Colombie-Britannique</u>	<u>Alberta</u>	<u>Ontario</u>	<u>Québec</u>	<u>Nouvelle-Écosse</u>	<u>Saskatchewan</u>	<u>Royaume-Uni et Europe</u>
<i>Abbotsford</i>	<i>Calgary (3)</i>	<i>Toronto (2)</i>	<i>Montréal</i>	<i>Halifax</i>	<i>Saskatoon</i>	<i>Londres</i>
<i>Campbell River</i>	<i>Edmonton</i>	<i>London</i>	<i>Québec</i>			<i>Jersey</i>
<i>Kelowna</i>		<i>Ottawa (2)</i>	<i>Gatineau</i>			<i>Guernesey (2)</i>
<i>Nanaimo</i>		<i>Simcoe</i>				<i>Île de Man</i>
<i>Prince George (2)</i>		<i>Waterloo</i>				<i>Genève</i>
<i>Vancouver – siège social</i>		<i>Cobourg</i>				
<i>Vernon</i>		<i>Burlington</i>				
<i>Victoria</i>		<i>Barrie</i>				
<i>White Rock</i>		<i>Brampton</i>				
<i>Summerland</i>		<i>Kitchener</i>				
<i>Trail</i>		<i>Vaughan</i>				
		<i>Thunder Bay</i>				

Services

Le groupe de gestion de patrimoine Canaccord est voué à la prestation d'une panoplie de services de courtage complets et de produits et services de gestion de patrimoine à sa clientèle. Nos équipes de conseillers, d'experts en placement et de gestionnaires de fonds aident les clients à consolider leurs avoirs financiers et à maximiser leurs rendements en fonction de leurs objectifs de placement et de leur tolérance au risque. Canaccord offre à ses clients diverses structures de compte comprenant des comptes à la commission, des comptes à frais fixes, des comptes gérés et des comptes sur marge.

Cette division offre également des services de gestion de patrimoine reposant sur une structure à frais fixes en plus de services de placement à la commission. Comme le nombre de personnes qui approchent de la retraite augmente, la demande pour divers produits de gestion de patrimoine et services de planification financière est en hausse. Vu cette évolution démographique, davantage de clients préfèrent les services à frais fixes aux produits et services classiques à la commission.

Gestion de patrimoine Canaccord offre les services suivants :

- Conseils en placement
- Services de courtage
- Comptes gérés
- Gestion de portefeuille
- Comptes à frais fixes
- Services de gestion de patrimoine
- Assurance et planification successorale

Les produits et services énumérés ci-dessus sont complémentaires et permettent aux équipes de conseillers, d'experts en placement et de gestionnaires de fonds de Canaccord d'offrir à leurs clients un éventail complet de services de placement. Traditionnellement, les produits des activités ordinaires de ce secteur au Canada proviennent des commissions sur les transactions. Toutefois, les changements démographiques au cours de la dernière décennie ont fait évoluer les besoins financiers des clients et, en conséquence, il y a une demande accrue à l'égard de produits de comptes gérés, comme les comptes en gestion distincte, de services de planification de la retraite et d'autres services de gestion de patrimoine. En raison de ces changements, Canaccord s'attend à ce que la composition des produits des activités ordinaires qu'elle tire de la division canadienne de Gestion de patrimoine Canaccord reflète une part de plus en plus importante des produits récurrents tirés des honoraires.

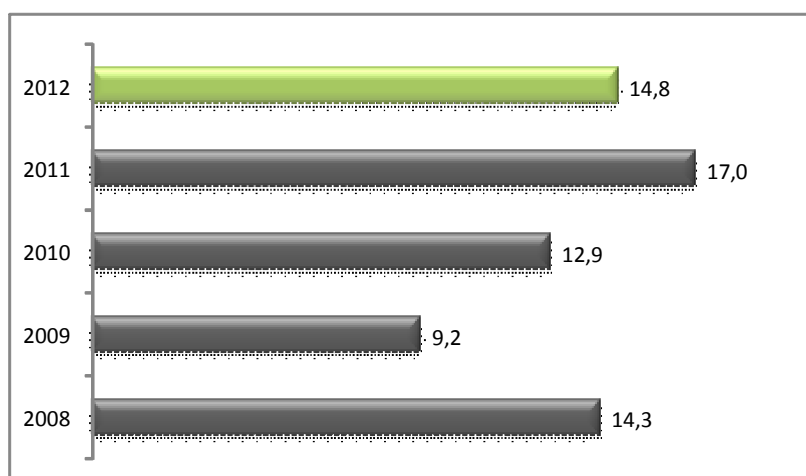
Au Royaume-Uni et en Europe, Collins Stewart Wealth Management a historiquement compté une forte proportion de comptes clients à frais fixes, et ses produits des activités ordinaires proviennent principalement des activités à frais fixe.

Comme il a été mentionné précédemment, les produits des activités ordinaires de Canaccord et le résultat tant de Canaccord Genuity que de Gestion de patrimoine Canaccord sont cycliques et connaissent d'importantes variations d'un trimestre à l'autre et d'un exercice à l'autre en raison de facteurs indépendants de la volonté de Canaccord. Ces facteurs comprennent le contexte macroéconomique, la volatilité des marchés et l'appétence pour le risque des investisseurs.

Actifs sous administration – Canada¹

Au 31 mars 2012, les actifs sous administration (ASA) au Canada s'établissaient à 14,8 milliards \$. Les ASA ont augmenté annuellement de 40,7 % à l'exercice 2010 et de 31,4 % à l'exercice 2011 sous l'effet de l'amélioration de la conjoncture économique sur douze mois. En 2012, les ASA ont reculé de 12,7 %, la valeur de marché des actifs ayant baissé en raison des mauvaises conditions sur les marchés mondiaux.

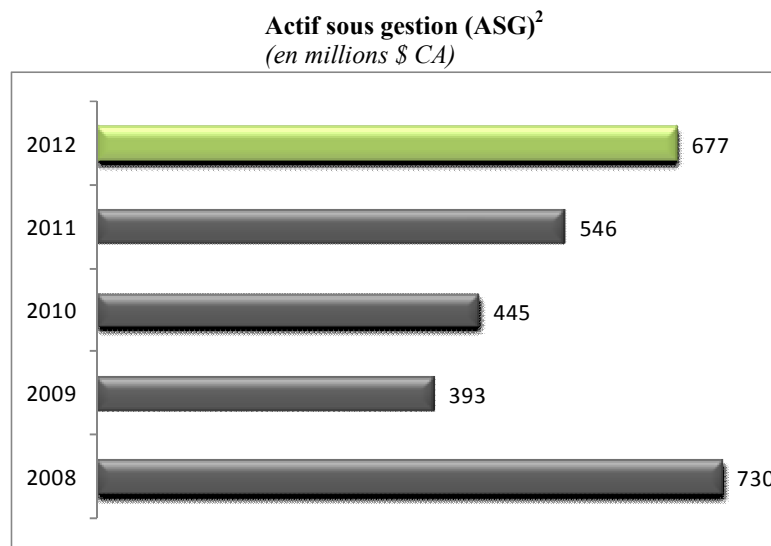
Actifs sous administration – Canada¹
(en milliards \$ CA)



¹⁾ Les ASA représentent la valeur de marché des biens du client qui sont administrés par Canaccord et dont celle-ci tire des commissions ou des honoraires. Cette mesure englobe les fonds détenus dans des comptes clients de même que la valeur de marché globale de positions acheteur et vendeur sur titres. La méthode qu'emploie Canaccord pour calculer les ASA peut différer des approches utilisées par d'autres sociétés et, par conséquent, pourrait ne pas être comparable à celle d'autres sociétés. La direction utilise cette mesure pour évaluer la performance opérationnelle du secteur Gestion de patrimoine Canaccord. Il s'agit d'une mesure non conforme aux IFRS.

Actifs sous gestion – Canada (discrétionnaires)

Au 31 mars 2012, les actifs sous gestion (ASG) au Canada s'établissaient à 677 millions \$. À compter de l'exercice 2009, nous avons reclassé les ASG au Canada pour inclure tous les comptes de gestion distincte et les comptes gérés par des conseillers. Les ASG ont augmenté de 52 millions \$ à l'exercice 2010 et de 101 millions \$ à l'exercice 2011, surtout en raison de l'amélioration des conditions du marché au cours de ces exercices. Les ASG au Canada ont enregistré une autre augmentation de 131 millions \$ à l'exercice 2012 grâce à l'accroissement du nombre de comptes gérés.



²⁾ Les ASG au Canada sont les actifs gérés de manière discrétionnaire dans le cadre de nos programmes généralement appelés *Programme de conseils en placement CC* et *Compte géré CC*. Les services fournis comprennent la sélection des placements et la prestation de conseils en placement. Les ASG sont aussi administrés par Canaccord et sont donc inclus dans les ASA. Il s'agit d'une mesure non conforme aux IFRS.

Actifs sous gestion – Royaume-Uni et Europe

Canaccord a étendu ses activités de gestion de patrimoine au Royaume-Uni et en Europe en faisant l'acquisition de CSHP au cours de l'exercice 2012. Au 31 mars 2012, les ASG au Royaume-Uni et en Europe s'établissaient à 13,1 milliards \$. Les ASG au Royaume-Uni et en Europe représentent la valeur de marché des actifs des clients qui sont administrés et gérés par Canaccord qui en tire des commissions ou des honoraires. Cette mesure comprend les comptes discrétionnaires et non discrétionnaires.

Comptes en gestion distincte (Canada)

Les comptes en gestion distincte (CGD) sont conçus de sorte que chaque compte, plutôt qu'un fonds commun, détient ses propres titres. Des honoraires sont imputés aux comptes en fonction de leur taille.

Le programme de CGD de Canaccord s'appelle le *Programme de conseils en placement CC*. Depuis 2005, Canaccord a élargi son programme de CGD pour y inclure une sélection de huit gestionnaires de portefeuille externes. En décembre 2009, les portefeuilles de fonds négociés en Bourse (FNB) ont aussi été lancés dans le cadre du *Programme de conseils en placement CC*. Ensemble, ces comptes offrent une gestion de portefeuille professionnelle assortie d'un choix de stratégies convenant aux objectifs de placement du client. Le placement minimal en vertu du *Programme de conseils en placement CC* est de 100 000 \$.

Comptes en gestion distincte (Canada)

En plus du *Programme de conseils en placement CC*, le groupe Gestion de patrimoine Canaccord offre un programme de comptes gérés par les conseillers connu sous le nom de *Compte géré CC*. Grâce à ce programme, les conseillers en placement qui ont le titre de gestionnaire de portefeuille adjoint ou de gestionnaire de portefeuille peuvent offrir des services de gestion discrétionnaires semblables à ceux offerts par les conseillers en placement inscrits.

Canaccord continue de mettre au point des produits et services en vue d'offrir aux équipes de conseillers en placement la latitude voulue pour proposer le meilleur assortiment de produits à leurs clients, tout en renforçant une culture d'entreprise dans laquelle les équipes de conseillers en placement peuvent exercer leurs activités. Dans le cadre de la plateforme *Compte géré CC*, nous avons ajouté une suite puissante d'outils de gestion de portefeuille conçus spécialement pour soutenir les gestionnaires et gestionnaires adjoints de portefeuille. Des séances de formation nationales ont aussi été offertes pour aider les conseillers à mettre sur pied la plateforme *Compte géré CC*.

Concurrence

Du côté du courtage au détail, Canaccord fait face à la concurrence d'autres courtiers en valeurs, de maisons de courtage en ligne, de banques, de sociétés d'assurance et d'autres institutions financières. Canaccord livre concurrence sur le plan de la qualité de son service, du prix, de la sélection des produits, de l'expertise, de l'innovation et de la réputation.

La concurrence s'exerce également au niveau des conseillers en placement et d'autres spécialistes sectoriels en valeurs mobilières. Comme la concurrence à l'égard du personnel exercée dans le secteur Canaccord Genuity, la division de gestion de patrimoine de Canaccord livre concurrence à d'autres institutions financières pour le recrutement de conseillers et d'autres employés spécialisés en fonction de sa gamme de services et de produits, de sa gestion, de sa culture d'entreprise et de sa structure de rémunération, y compris ses programmes d'actionnariat.

Non sectoriel et autres

Produits des activités ordinaires

(en milliers \$ CA)	<u>Produits des activités ordinaires pour</u> <u>les exercices clos les 31 mars</u>		
	2012	2011	2010
	<i>IFRS</i>	<i>IFRS</i>	<i>PCGR du</i> <i>Canada</i>
Non sectoriel et autres	30 097 \$	31 938 \$	26 933 \$

Le secteur administratif Non sectoriel et autres inclut les Services de courtage de correspondance Pinnacle, les intérêts, les produits et les charges libellés en devises qui ne sont pas précisément attribuables à Canaccord Genuity ou à Gestion de patrimoine Canaccord.

Canaccord exploite une entreprise de services de courtage de correspondance sous le nom de Services de courtage de correspondance Pinnacle («Pinnacle»). Pinnacle fournit à d'autres maisons de courtage des services de compensation et de règlement, d'administration, de négociation et de recherche entièrement intégrés, sûrs et confidentiels. La création de Pinnacle a été un prolongement et une application naturels de l'investissement de taille que Canaccord a fait dans son infrastructure de technologie de l'information et d'exploitation. La direction de Canaccord pense qu'avec la division du secteur canadien des valeurs mobilières en groupes (des courtiers de grande taille appartenant à des banques ou à des intérêts étrangers, de grands courtiers indépendants de plein exercice et un nombre croissant de courtiers-boutiques et de courtiers spécialisés), il existe un potentiel de croissance appréciable pour la prestation de services de courtage de correspondance par Pinnacle auprès de la catégorie des courtiers-boutiques ou courtiers spécialisés.

Le secteur Non sectoriel et autres comprend également les services d'exploitation et de soutien de Canaccord, tels que les fonctions des systèmes de technologie de l'information (TI) de guichet et d'arrière-guichet, de la conformité et de la gestion des risques, de l'exploitation, des questions juridiques, des finances et d'autres fonctions administratives. L'équipe responsable de la technologie de l'information offre des services de maintenance et de soutien des systèmes de technologie de l'information de guichet et d'arrière-guichet de Canaccord. Quant au service de la conformité, il veille sur la solvabilité de la clientèle et est responsable de la surveillance des comptes conformément à certaines exigences juridiques et réglementaires. Le groupe de l'exploitation est responsable de toutes les activités liées au traitement des transactions sur titres, dont l'exécution des ordres d'achat et de vente et le règlement des transactions sur titres. Il est également responsable de la garde des titres des clients. Le service des finances s'occupe de la comptabilité et des contrôles financiers internes et de la présentation de l'information financière et réglementaire externe.

Le 31 mars 2012, le personnel d'exploitation et de soutien comptait environ 378 personnes, dont la plupart travaillent au siège social de Canaccord à Vancouver, en Colombie-Britannique.

Les systèmes de technologie de l'information de guichet comprennent des applications visant la prestation et l'amélioration du service à la clientèle et l'amélioration de l'efficacité et des outils d'accès à l'information des équipes de conseillers, d'experts en placement et de gestionnaires de fonds de Canaccord ainsi que des professionnels de Canaccord Genuity. Les systèmes de technologie de l'information d'arrière-guichet englobent des applications pour les systèmes d'information et de contrôle du traitement des transactions, et de la communication de l'information de gestion. Tous les systèmes de technologie de l'information sont soutenus par une architecture de réseau générale composée de matériel, de logiciel et de liens clés avec des fournisseurs de services stratégiques. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section Technologies de l'information.

Les activités de gestion des risques et les activités de conformité de Canaccord incluent des procédures qui permettent de repérer, de contrôler, de mesurer et de surveiller l'exposition au risque de Canaccord à tout moment. Les principaux niveaux de risque sont le risque de marché, le risque de crédit, le risque opérationnel et d'autres risques. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section Gestion des risques.

Technologies de l'information

Financière Canaccord Inc. s'est engagée à fournir à ses équipes de conseillers et aux autres professionnels de Gestion de patrimoine, aux professionnels et au personnel de direction de Marchés des capitaux les ressources en matière de traitement de l'information et les solutions en temps réel voulues pour maintenir un niveau élevé de service à la clientèle. Elle a aussi pris l'engagement de faire en sorte que sa plateforme technologique continue de fournir les ressources nécessaires pour répondre aux exigences quant au niveau accru de service et d'accès à l'information qui est essentiel à la croissance future et à l'expansion de son entreprise. Pour réaliser ces objectifs, Canaccord a comme stratégie d'investir dans la technologie la meilleure et la plus rentable qui soit, et d'utiliser ses relations stratégiques en technologie pour se doter de solutions de pointe en matière de matériel, de logiciels et de processus opérationnels.

Un facteur important du succès de Canaccord à ce jour a été l'établissement de relations adaptatives stratégiques avec des fournisseurs clés du secteur qui lui ont fourni la souplesse voulue pour adopter de nouvelles technologies de façon rentable. Grâce à cette stratégie, Canaccord a établi des relations clés avec les entreprises suivantes :

- Broadridge Financial Solutions – système de transaction intégrée en temps réel pour la tenue des registres des clients et la communication de l'information, la gestion multifonctionnelle des ordres, le traitement des transactions et la tenue et l'historique des comptes
- Hewlett-Packard – matériel et logiciel informatiques reliés aux serveurs, stockage de réseau, matériel informatique de bureau et soutien aux systèmes essentiels
- Telus – réseau étendu entièrement géré et services de télécommunications
- Microsoft – soutien logiciel pour serveurs, postes de travail et systèmes opérationnels
- Cisco – matériel de réseau et de télécommunications, et logiciel de surveillance de réseau
- Thomson Reuters – cotations et information boursières en temps réel

Canaccord tire également parti des relations clés précitées ainsi que d'autres relations pour l'élaboration de projets et de services non stratégiques qui permettent à son service de technologie de se concentrer davantage sur des initiatives à valeur ajoutée stratégiques, des applications et des systèmes commerciaux ainsi que sur la gestion de son réseau.

D'autres projets comprennent les améliorations apportées aux systèmes et à l'architecture de réseau de Canaccord, l'amélioration du service à la clientèle par l'ajout d'applications de traitement de l'information à valeur ajoutée et les améliorations des systèmes de contrôle, de traitement de l'information et de communication de l'information de gestion.

L'investissement continu de Canaccord dans l'amélioration de sa plateforme de technologie de l'information et ses solutions d'affaires sont des facteurs importants de l'efficacité et de l'efficacités générales des activités de Canaccord.

Régimes de paiement fondé sur des actions

Canaccord offre les régimes de paiement fondé sur des actions suivants :

Options sur actions

La Société attribue des options sur actions ordinaires de la Société à des administrateurs indépendants et à des hauts dirigeants. Les droits rattachés aux options sur actions attribuées à des administrateurs indépendants s'acquiescent sur une période de quatre ans et arrivent à échéance sept ans après la date d'attribution ou 30 jours après que le participant cesse d'être administrateur. Les droits rattachés aux options sur actions attribuées à des hauts dirigeants s'acquiescent sur une période de cinq ans et arrivent à échéance à la première des éventualités suivantes à survenir : a) sept ans à partir de la date d'attribution; b) trois ans après le décès du porteur de l'option ou de tout autre événement mettant fin à son emploi; c) après l'annulation des actions visées par l'option du porteur dont les droits ne sont pas encore acquis, quelle qu'en soit la raison (à l'exception d'une retraite anticipée, mais y compris une démission sans qu'une entente de sortie officielle ne soit conclue ainsi qu'un licenciement motivé); ou d) en cas de retraite anticipée, après qu'il a été établi que le porteur de l'option a livré concurrence à la Société ou a violé des obligations de non-concurrence, de non-sollicitation ou de non-divulgateion. Le prix d'exercice est fondé sur la juste valeur du marché des actions ordinaires à la date d'attribution. Le prix d'exercice moyen pondéré des options sur actions était de 9,83 \$ au 31 mars 2012.

Le tableau qui suit présente un sommaire des options sur actions de la Société attribuées aux administrateurs et aux hauts dirigeants au 31 mars 2012 et des variations survenues au cours de la période de neuf mois close à cette date.

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
Solde au 31 mars 2010	2 449 993	9,91
Attribuées	150 000	8,39
Exercées	(58 659)	9,47
Solde au 31 mars 2011	2 541 334	9,82
Attribuées	—	—
Exercées	(58 659)	(9,47)
Solde au 31 mars 2012	2 482 675	9,83

Des charges de rémunération de 1,6 million \$ ont été comptabilisées pour l'exercice clos le 31 mars 2012 (2,1 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2011).

Régime d'intéressement à long terme

En vertu du régime d'intéressement à long terme (RILT), les unités d'actions temporairement inaccessibles dont les droits sont acquis sur trois ans sont attribuées aux participants admissibles. Pour les employés du Canada, un fonds de fiducie pour les avantages sociaux des employés (la fiducie) a été constitué et : a) la Société y versera des fonds qu'un fiduciaire utilisera pour acheter sur le marché libre des actions ordinaires de la Société qu'il détiendra en fiducie jusqu'à l'acquisition des droits rattachés aux UATI; ou b) la Société émettra des actions ordinaires à même le capital autorisé aux participants à la suite de l'acquisition des droits rattachés aux UATI. Pour les employés des États-Unis et du Royaume-Uni, au moment de chaque attribution d'UATI, la Société attribuera des actions ordinaires qu'elle émettra à même le capital autorisé au moment de l'acquisition des droits s'y rattachant pour chaque participant.

Le coût des UATI est amorti sur la période d'acquisition des droits de trois ans. Une charge de rémunération de 29,6 millions \$ a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 mars 2012 (22,2 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2011).

Unités d'actions différées

À compter du 1^{er} avril 2011, la Société a adopté un régime d'unités d'actions différées (UAD) pour ses administrateurs indépendants. Les administrateurs indépendants doivent tous les ans indiquer comment ils souhaitent que leur rémunération leur soit versée, et peuvent préciser le pourcentage qui leur sera versé sous forme d'UAD et de trésorerie. Lorsqu'un administrateur quitte le conseil d'administration, les UAD en cours sont payées en trésorerie, le montant équivalant au nombre d'UAD octroyées étant multiplié par le cours de clôture de l'action à la fin du trimestre suivant immédiatement la fin de l'emploi. En vertu du régime, les administrateurs n'ont pas le droit de recevoir d'actions ordinaires de la Société et en aucun cas les UAD ne confèrent au titulaire les droits ou privilèges d'un porteur d'actions ordinaires.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012, la Société a attribué 33 769 UAD. La valeur comptable du passif lié aux UAD au 31 mars 2012 était de 0,3 million \$.

Programme de maintien en fonction

Par suite de l'acquisition de The Balloch Group, la Société a mis sur pied un programme de maintien en fonction qui prévoit l'émission de jusqu'à concurrence d'environ 1 187 800 actions ordinaires de la Société assorties d'une période d'acquisition des droits graduelle sur cinq ans à l'intention des principaux membres du personnel de Canaccord Genuity Asia, en fonction des produits générés en Asie dans l'avenir. Au 31 mars 2012, un employé clé a renoncé à l'attribution de 87 989 actions au moment de son départ. Les paiements de maintien en fonction estimés sont amortis à titre de frais de développement de manière graduelle selon les produits des activités ordinaires attendus de Canaccord Genuity Asia au cours de la période d'acquisition des droits de cinq ans. En outre, le nombre applicable d'actions liées au maintien en fonction est inclus dans le nombre dilué d'actions ordinaires en circulation. Si l'ensemble des conditions relatives à l'acquisition des droits sont satisfaites, les paiements de maintien en fonction pourraient atteindre tout au plus 12,7 millions \$. Une charge de rémunération de 2,3 millions \$ a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 mars 2012 (néant pour l'exercice clos le 31 mars 2011).

Prêts-subventions destinés à l'achat d'actions ordinaires

Régime d'intéressement

Mis en œuvre au cours de l'exercice 2006, le régime d'intéressement des employés s'adresse aux employés du personnel-cadre de Canaccord à titre de programme de récompense et de maintien en fonction, tout en offrant une certaine participation aux employés. Canaccord prêtait 40 % du prix d'achat des actions de Canaccord, qui étaient achetées sur le marché libre. Ces prêts-subventions couvrent une période de quatre ans aussi longtemps que l'employé travaille pour la Société. Le coût de ce régime pour l'exercice 2012 a été de 0,6 million \$ (0,2 million \$ en 2011), soit 0,09 % (0,02 % en 2011) des produits des activités ordinaires consolidés annuels de Canaccord, et a été inclus dans la charge de rémunération au rendement.

Régime de rémunération discrétionnaire

Le 1^{er} octobre 2005, Canaccord a instauré un régime de rémunération discrétionnaire visant à récompenser et à maintenir en fonction les conseillers en placement au sein du secteur Gestion de patrimoine Canaccord. Canaccord récompense les conseillers en placement par son programme fondé sur leur production brute et certaines exigences minimales. Le coût du programme de rémunération discrétionnaire pour l'exercice 2012 a été de 0,3 million \$ (0,9 million \$ en 2011), étant donné que la plupart des conseillers en placement sont passés au programme de partenariat décrit ci-dessous.

Programme de partenariat

Au cours de l'exercice 2010, Canaccord a lancé le programme de partenariat dans le but de retenir les conseillers en placement au sein de la division Gestion de patrimoine Canaccord. Canaccord récompense les conseillers en placement par son programme fondé sur leur production historique et certaines exigences minimales. Pour l'exercice 2012, le coût du programme de partenariat s'est établi à 3,7 millions \$ (4,2 millions \$ en 2011), ou 0,6 % (0,5 % en 2011) des produits des activités ordinaires consolidés.

Renonciation aux prêts sur actions incitatifs

Canaccord offre des prêts à certains employés visant à financer partiellement l'achat d'actions de la Société et à accroître l'actionnariat des employés. Ces prêts font l'objet d'une renonciation sur une période de trois à cinq ans à compter de l'avance initiale du prêt ou à la fin de cette période de trois à cinq ans. Au cours de l'exercice 2012, la partie abandonnée de ces prêts représentait 8,3 millions \$ (10,7 millions \$ en 2011) ou 1,3 % (1,3 % en 2011) des produits des activités ordinaires consolidés annuels de Canaccord.

Autre programme de maintien en fonction et régime d'intéressement

Régime d'actionnariat des employés

Le 1^{er} avril 2005, Canaccord a mis en place le régime d'actionnariat des employés. Ce régime est offert à tous les employés permanents à temps plein de Canaccord ne travaillant pas au Royaume-Uni. Dans le cadre de ce régime, Canaccord verse des montants équivalents aux cotisations des employés, jusqu'à concurrence d'un maximum de 3 000 \$ par année par employé. Le régime d'actionnariat des employés est géré par une société indépendante, et toutes les actions achetées dans le cadre de ce régime le sont sur le marché libre. Le coût de ce régime pour l'exercice 2012 a été de 2,2 millions \$ (2,2 millions \$ en 2011), soit 0,3 % (0,3 % en 2011) des produits des activités ordinaires consolidés annuels de Canaccord, et a été inclus dans les charges salariales.

Au cours de l'exercice, la Société peut avoir offert un autre programme de maintien en fonction ou régime d'intéressement à certains employés, dont le coût total n'était pas important.

Régimes de remplacement

Par suite de l'acquisition de CSHP, les régimes de paiement fondé sur des actions suivants ont été mis sur pied en remplacement des régimes de paiement fondé sur des actions de CSHP existant à la date d'acquisition :

Régime de primes annuelles sous forme d'actions différées de Collins Stewart Hawkpoint de remplacement mis en place par Financière Canaccord Inc.

Le 21 mars 2012, la Société a mis sur pied le régime de primes annuelles sous forme d'actions différées de remplacement, qui remplaçait les régimes de primes annuelles sous forme d'actions différées de CSHP existant à la date d'acquisition. Les employés admissibles qui participaient aux régimes de primes annuelles sous forme d'actions différées de CSHP se sont vu attribuer des droits en vertu du régime de primes annuelles sous forme d'actions différées de remplacement. Les droits attribués s'acquièrent sur une période allant de un an à trois ans à partir de la date d'acquisition de CSHP. Selon l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (IFRS 3), une partie des droits attribués est incluse dans le prix d'acquisition de CSHP et une autre partie sera différée et amortie dans la charge liée aux acquisitions sur la période d'acquisition des droits. Selon l'IFRS 3, la Société a comptabilisé un montant de 1,1 million \$ dans les frais de restructuration pour l'exercice clos le 31 mars 2012. Le nombre d'attributions en cours au 31 mars 2012 visait 573 538 actions de Canaccord.

Régime d'intéressement à long terme de Collins Stewart Hawkpoint de remplacement mis en place par Financière Canaccord Inc.

Le 21 mars 2012, la Société a mis sur pied le RILT de remplacement, qui remplaçait les RILT de CSHP existant à la date d'acquisition. Les employés admissibles qui participaient aux RILT de CSHP se sont vu attribuer des droits en vertu du RILT de remplacement. Les droits attribués s'acquèrent graduellement chaque année sur une période de trois ans. Selon l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, une partie des droits attribués est incluse dans le prix d'acquisition de CSHP et une autre partie sera différée et amortie dans la charge de rémunération au rendement sur la période d'acquisition des droits. Le montant comptabilisé dans la charge de rémunération au rendement était négligeable à la date à laquelle l'acquisition a été conclue, le 21 mars 2012. Le nombre d'attributions en cours au 31 mars 2012 visait 842 036 actions de Canaccord.

Régime d'achat d'actions de Corazon Capital Group Limited

Dans le cadre de l'acquisition de CSHP, la Société a pris en charge l'obligation en cours au titre du régime d'achat d'actions de Corazon Capital Group Limited (le «régime d'achat d'actions de Corazon»). Le régime d'achat d'actions de Corazon a été conclu par CSHP relativement à son acquisition de Corazon Capital Group Limited, firme de consultation en matière de placement établie à Guernesey.

L'obligation sera payée moyennant 170 562 actions ordinaires de Canaccord, dont les droits s'acquerront en mars 2013, et une contrepartie au comptant de 2,2 millions \$ (1,4 million £). Selon l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, une partie des droits attribués est incluse dans le prix d'acquisition de CSHP et une autre partie sera différée et amortie dans la charge de rémunération au rendement sur la période d'acquisition des droits. La contrepartie au comptant a été prise en considération dans l'établissement de la juste valeur de l'actif net de CSHP au moment du calcul de la répartition du prix d'acquisition.

Gestion des risques

Vue d'ensemble

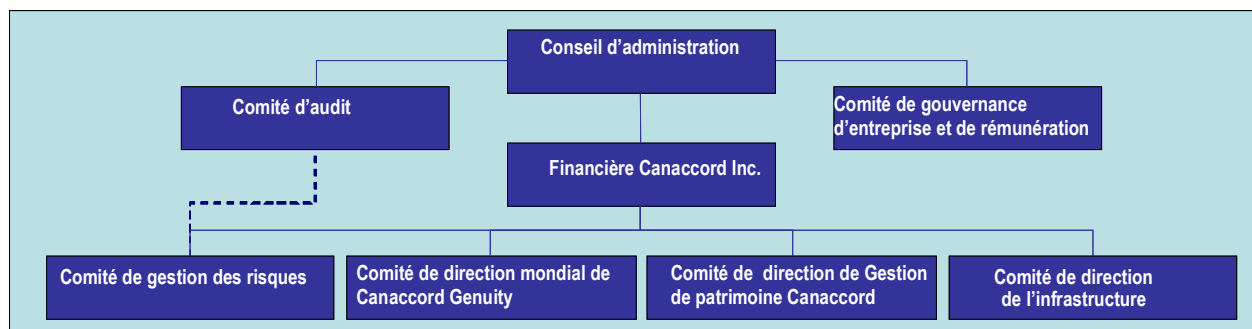
L'incertitude et le risque sont inhérents à toute activité sur les marchés des capitaux. À titre de participant actif aux marchés des capitaux canadien et international, Canaccord s'expose à des risques susceptibles d'entraîner des pertes financières. Les principaux risques de Canaccord sont le risque de marché, le risque de crédit, le risque opérationnel et d'autres risques. Par conséquent, la gestion des risques et la maîtrise de l'équilibre entre le risque et le rendement sont des éléments essentiels au maintien de la stabilité financière et de la rentabilité de Canaccord. Un cadre de gestion des risques efficace est donc partie intégrante du succès de Canaccord.

Structure de gestion des risques et gouvernance

Le processus de gestion des risques rigoureux de Canaccord s'applique à un certain nombre de secteurs fonctionnels et exige des communications fréquentes, du jugement et une bonne connaissance de l'entreprise et de ses produits et marchés. La haute direction de la Société participe activement à la gestion des risques et a élaboré des politiques et des rapports pour lesquels il faut appliquer des procédures et des mesures administratives précises afin d'évaluer et de maîtriser certains risques. Ces politiques et procédures sont constamment révisées et modifiées, car les activités, les marchés et les circonstances changent.

Dans le cadre de la philosophie de Canaccord en matière de risque, le prolongement de la première ligne de responsabilité en gestion des risques incombe aux directeurs de succursale et aux directeurs des bureaux de négociation (à l'intérieur de limites prescrites). La surveillance et le contrôle de l'exposition au risque de Canaccord sont menés par un large éventail de systèmes distincts, mais complémentaires, de présentation d'informations sur les finances, le crédit, l'exploitation, la conformité et l'aspect juridique.

La structure de gouvernance de Canaccord comprend ce qui suit :



Le conseil d'administration (le conseil) a surveillé le cadre de gestion des risques à l'échelle de la Société, dont la responsabilité incombe aux comités d'audit et de gestion des risques.

Le comité d'audit aide le conseil d'administration à s'acquitter de sa responsabilité de surveillance en suivant de près l'efficacité des contrôles internes et de l'environnement de contrôle. Également, il reçoit et examine diverses mises à jour trimestrielles et annuelles ainsi que des rapports sur les facteurs de risque importants et le programme général de gestion des risques.

Le comité de gestion des risques aide le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de l'exposition au risque par rapport à l'appétence pour le risque et, de manière générale, du processus de gestion des risques. Le comité de gestion des risques est dirigé par le chef des finances, et les membres du comité comprennent le chef de la direction et des représentants de la haute direction des entreprises productrices de revenus clés et des secteurs fonctionnels de Canaccord. Le comité identifie, évalue et surveille les principaux risques auxquels la Société est exposée en examinant et en approuvant l'appétence pour le risque de Canaccord, de même que les politiques, procédures et limites/seuils relatifs aux risques de la Société.

La séparation des tâches et la surveillance exercée par la direction sont des aspects importants du processus de gestion des risques de Canaccord. Cette dernière compte un certain nombre de fonctions indépendantes des entreprises productrices de revenus qui effectuent des activités de gestion des risques, dont la surveillance, l'évaluation et l'analyse des risques. Ces fonctions comprennent la gestion des risques d'entreprise, la conformité, l'exploitation, les contrôles internes et l'analyse financière, la trésorerie, les finances de même que les questions juridiques.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque qu'une variation des cours ou de tout facteur de marché sous-jacent entraîne des pertes. Il incombe à chaque secteur de l'entreprise de s'assurer que ses positions sont prudentes par rapport au risque de marché. En outre, Canaccord a établi des procédures visant à ce que les risques soient mesurés, étroitement surveillés, maîtrisés et communiqués à la haute direction.

Canaccord est exposée à un risque lié aux cours boursiers, à un risque de liquidité et à un risque de fluctuation du fait de ses activités de négociation de titres de participation comme contrepartiste. Elle est également exposée à un risque de taux d'intérêt, à un risque d'écart de taux et à un risque de liquidité précis à l'égard de ses transactions à titre de contrepartiste sur des titres à revenu fixe. En plus de la supervision et de l'examen actifs de ses activités de négociation par sa haute direction, Canaccord atténue son exposition au risque par l'application de diverses limites quant aux concentrations de contrôle, à la répartition et à l'utilisation du capital, ainsi que de politiques et directives en matière de négociation. Canaccord gère et surveille ses risques dans ce domaine en appliquant des mesures quantitatives et qualitatives à l'échelle de la Société ainsi que par pupitre de négociation et par négociateur. Canaccord exploite un système de mesure de la VaR à l'échelle de l'entreprise pour son portefeuille de titres de participation et de titres à revenu fixe. De plus, la direction examine et surveille le niveau des stocks et les positions, les résultats des transactions de négociation, l'âge des comptes et les niveaux de concentration. Par conséquent,

Canaccord s'assure qu'elle est bien diversifiée en ce qui a trait aux facteurs de risque de marché et que ses activités de négociation respectent les niveaux de tolérance au risque établis par la haute direction.

Méthode de la valeur à risque

Afin de mieux comprendre le risque de marché auquel est exposé le portefeuille de Canaccord, la VaR est calculée quotidiennement pour chacun des pupitres de négociation de Canaccord ainsi que pour l'ensemble de la Société. Ces calculs portent sur l'ensemble des portefeuilles de titres de participation et de titres à revenu fixe de Canaccord, à l'exclusion des titres liés aux clients.

Le calcul de la VaR est une méthode statistique qui tente de prédire la perte minimale selon le pire scénario pour le portefeuille de négociation de Canaccord à un niveau de confiance donné (p. ex. 95 %) au cours d'une période déterminée (p. ex. quotidiennement) dans des conditions de marché normales. La VaR de Canaccord est calculée à un niveau de confiance de 95 % au cours d'une période de détention d'une journée. Cela peut être interprété comme la perte minimum en une journée que Canaccord devrait s'attendre à subir dans ses portefeuilles de négociation 5 % du temps (c.-à-d. un jour sur 20). Par exemple, une VaR à 95 % de confiance couvrant 1 million \$ sur une journée prédit que le portefeuille perdra au moins 1 million \$ tous les 20 jours. L'un des avantages de la VaR est que cette simple mesure permet à la direction d'évaluer facilement et de comparer le risque de marché de manière objective pour les divisions et les produits.

Limites de la VaR

Étant donné que la VaR n'estime pas la perte quotidienne maximale que Canaccord pourrait subir, la Société recourt à d'autres méthodes comme la simulation de crise et l'analyse de scénarios pour essayer de comprendre comment la valeur du portefeuille de négociation variera dans des conditions de marché extrêmes. Dans l'application de ces méthodes, des facteurs de marché comme les indices de marché, les écarts de taux, les taux directeurs ou les prix des marchandises sont soumis à des simulations de crise, et la variation du portefeuille prédite qui en résulte est examinée afin de comprendre comment le portefeuille réagirait dans des conditions de marché extrêmes. La simulation de crise et l'analyse de scénarios conjuguées au rapport sur la VaR aident la direction de Canaccord à mieux comprendre le profil de risques des portefeuilles de négociation de la Société.

La VaR a une efficacité limitée, car ses prédictions se fondent sur les fluctuations passées des cours des actifs du portefeuille de négociation ainsi que sur les corrélations passées entre les actifs au cours des douze derniers mois. Comme le passé n'est pas garant de l'avenir, le fait pour la VaR de s'appuyer sur des données historiques constitue l'un de ses principaux inconvénients. Afin de s'assurer que la VaR calculée saisit bien le véritable risque de marché de la Société, des contrôles ex post sont effectués à intervalles réguliers. Le processus consiste à examiner les profits et pertes de négociation passés de la Société et à les comparer aux pertes de négociation prédites par la VaR. Dans les cas où les profits et pertes réels ne correspondent pas aux pertes prédites par la VaR à l'intervalle de confiance précisé, les intrants et les hypothèses utilisés dans le calcul de la VaR sont examinés et modifiés au besoin.

L'autre inconvénient du calcul de la VaR à un jour est qu'il suppose que des positions peuvent être liquidées en un seul jour ce qui, selon la taille et la liquidité de la position, n'est pas toujours le cas. Afin d'atténuer cet inconvénient, Canaccord calcule des statistiques à l'égard du risque de liquidité dans le but de faire ressortir les positions les moins liquides de la Société. Ces statistiques sont obtenues en comparant la taille de chacune des positions de la Société avec le volume moyen de titres échangés en Bourse de chaque position. Ces statistiques à l'égard du risque de liquidité procurent à la direction une information supplémentaire utile dans le cadre de l'évaluation des positions les plus risquées de la Société.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte associé à l'incapacité d'une contrepartie de remplir ses obligations de paiement. Les activités de négociation des clients du secteur Gestion de patrimoine Canaccord et des secteurs d'activité sur marge de particuliers sont l'une des principales sources de risque de crédit pour Canaccord. Pour réduire au minimum son exposition financière dans ce domaine, Canaccord applique certaines normes de crédit et effectue des examens financiers à l'égard de clients et des nouveaux comptes.

Canaccord fournit à ses clients un financement sous forme de prêt sur marge. Dans le cadre d'une transaction sur marge, Canaccord consent un crédit pour une tranche de la valeur de marché d'une transaction sur titres dans le compte d'un client, jusqu'à concurrence de certains plafonds. Le prêt sur marge est garanti par les titres dans le compte du client. Dans le cadre de ces activités de prêt, Canaccord est confrontée à un risque de perte financière dans le cas où un client ne répond pas à un appel de marge si les cours des titres détenus en garantie baissent et si Canaccord est dans l'impossibilité de tirer une valeur suffisante de ces titres. Aux fins des prêts sur marge, Canaccord a établi des plafonds qui sont généralement plus restrictifs que ceux qui sont exigés par les politiques réglementaires applicables.

Canaccord court aussi un risque de perte financière lié aux activités de négociation de ses clients dans le cas où celles-ci se traduisent par des montants exigibles ou en souffrance dans les comptes au comptant partiellement garantis. Canaccord a conçu un certain nombre de contrôles dans son système de gestion des ordres d'achat et de vente automatisé afin que les transactions par compte individuel et par conseiller individuel soient faites en conformité avec les plafonds et les paramètres de risque établis.

Canaccord se livre à diverses activités de négociation et de courtage dans le cadre desquelles les contreparties sont principalement des courtiers en valeurs mobilières, des banques, des chambres de compensation, des Bourses, des intermédiaires financiers et d'autres institutions financières. Ces activités comprennent l'activité de placement pour compte, l'emprunt et le prêt de titres de même que la signature de conventions de mise en pension et de prise en pension de titres. Lorsque les contreparties ne remplissent pas leurs obligations, Canaccord court un risque. Le risque de défaut d'exécution dépend de la solvabilité de la contrepartie et/ou de l'émetteur de l'instrument. Canaccord gère ce risque en imposant pour chaque contrepartie des limites de position individuelles et générales, qu'elle surveille, au sein de chaque segment commercial, et elle passe régulièrement en revue le crédit des contreparties financières, examine les concentrations de titres et de prêts, détient et évalue à la valeur du marché une garantie sur certaines transactions et fait affaire avec certains organismes de compensation qui garantissent l'exécution.

Canaccord comptabilise une provision pour créances douteuses dans le calcul des frais d'administration. Toute perte réelle découlant des activités de négociation de ses clients ou qui s'y rapporte, selon ce qui est exposé ci-dessus, est imputée à cette provision. Par le passé, cette provision a suffi à couvrir les pertes réelles.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de processus internes inadéquats ou ayant échoué, de fraudes, de gens et de systèmes, ou d'autres événements externes, comme des désastres ou des menaces pour la sécurité. Le risque opérationnel est présent dans l'ensemble des activités de Canaccord, y compris les processus, les systèmes et les contrôles utilisés pour la gestion d'autres risques. L'incapacité de gérer le risque opérationnel peut entraîner une perte financière, une atteinte à la réputation, des amendes réglementaires et l'incapacité à gérer les risques de marché ou de crédit.

Canaccord exerce ses activités sur différents marchés et s'en remet à ses employés et à ses systèmes pour traiter un nombre élevé de transactions. Pour atténuer ce risque, Canaccord a créé un système de contrôles internes et d'automatismes régulateurs aux niveaux appropriés qui comportent notamment le rapprochement des transactions au jour le jour, des procédures de contrôle liées à la compensation et au règlement de même que des contrôles des liquidités, de la sécurité physique, des procédures d'examen indépendant, des normes relatives à la documentation, des procédures de facturation et de perception ainsi que des contrôles d'autorisation et de traitement à l'égard des transactions et des comptes. De plus, Canaccord a mis sur pied un programme axé sur le risque opérationnel (se reporter à la rubrique «Contrôle et autoévaluation des risques») qui aide la Société à mesurer, gérer, signaler et surveiller les questions concernant le risque opérationnel. Canaccord a également des procédures de reprise après sinistre, des plans de poursuite des activités et des redondances intégrées en cas de panne de système ou de défaillance technique. En outre, Canaccord conclut des ententes de service avec des tiers et a recours à des audits de sécurité, le cas échéant.

Contrôle et autoévaluation des risques

Le contrôle et l'autoévaluation des risques ont pour but de :

- recenser et évaluer les principaux risques inhérents à l'entreprise;
- évaluer l'efficacité des contrôles mis en place à l'égard de ces risques principaux;
- atténuer les risques par l'établissement de plans d'action visant à améliorer l'environnement de contrôle, au besoin;
- fournir à la direction une approche uniforme pour articuler et communiquer les profils de risque de leur domaine de responsabilité;
- satisfaire aux exigences réglementaires et aux normes sectorielles.

Canaccord a établi un processus visant à établir quels sont les objectifs stratégiques de chaque groupe, unité ou service et à recenser, évaluer et quantifier les risques opérationnels qui restreignent la capacité de la Société d'atteindre ces objectifs. Les résultats du contrôle et de l'autoévaluation des risques servent spécifiquement à calculer les exigences du capital de risque opérationnel réglementaire pour Canaccord au Royaume-Uni et l'exposition au risque opérationnel dans l'ensemble des régions géographiques. Le contrôle et l'autoévaluation des risques sont mis à jour périodiquement et les résultats sont présentés au comité de gestion des risques et au comité d'audit.

Autres risques

Les autres risques englobent les risques qui ont une incidence importante néfaste sur les activités, mais qui ne correspondent pas au risque de marché, de crédit ou au risque opérationnel.

Risque réglementaire et risque juridique

Le risque réglementaire résulte de la non-conformité aux exigences réglementaires, ce qui pourrait entraîner des amendes ou des sanctions. Canaccord a établi des procédures afin de s'assurer de respecter toutes les exigences légales et réglementaires pertinentes de chaque territoire. Ces procédures comprennent le traitement de certaines questions comme les exigences en matière de capital réglementaire, les exigences d'information, les contrôles internes à l'égard de l'information financière, les pratiques en matière de vente et de négociation, l'utilisation et la garde des fonds de la clientèle, l'octroi de crédit, la perception, la lutte contre le blanchiment d'argent, les délits d'initiés, les conflits d'intérêt et la tenue des comptes.

Le risque juridique découle des possibilités de poursuites au criminel ou de poursuites civiles ou réglementaires intentées contre Canaccord qui pourraient nuire considérablement aux affaires, aux activités ou à la situation financière de la Société. Canaccord compte un conseiller juridique en interne en plus d'avoir accès à un conseiller juridique externe pour l'aider à traiter des questions juridiques liées à l'exploitation et pour la défendre dans le cadre de diverses poursuites.

Les pertes ou les coûts associés aux questions courantes d'ordre réglementaire et juridique sont inclus dans le calcul des frais d'administration dans les états financiers consolidés de Canaccord.

Risque de réputation

Le risque de réputation est le risque qu'une activité entreprise par une société ou ses représentants ternisse son image au sein de la collectivité ou mine la confiance du public à son égard, entraînant un ralentissement des affaires, des poursuites ou un accroissement de la surveillance réglementaire. Le risque de réputation peut découler de défaillances d'ordre opérationnel, de la non-conformité aux lois et aux règlements ou de l'entrée en bourse d'une société inapte à exercer ses activités. Le risque de réputation peut aussi se refléter dans la satisfaction de la clientèle et les notations externes, comme des rapports d'analystes de titres de participation. En plus de ses diverses politiques, contrôles et procédures en matière de gestion des risques, Canaccord s'est dotée d'un code d'éthique et de conduite des affaires officiel et d'un programme intégré axé sur la commercialisation, la marque, les communications et les relations avec les investisseurs afin de l'aider à gérer et à soutenir la réputation de la Société.

Risque de contrôle

En date du 31 mars 2012, les dirigeants et les administrateurs de Canaccord détenaient ensemble environ 24 % des actions ordinaires émises et en circulation de Financière Canaccord Inc. Si un nombre suffisant de ces actionnaires agissent ou votent ensemble, ils pourront exercer une influence importante sur toute question qui nécessite l'approbation des actionnaires, y compris l'élection des administrateurs de la Société, les modifications à ses statuts, les fusions et les plans d'arrangement en vertu des lois canadiennes, les fusions et la vente d'une partie importante de ses actifs. Cela pourrait empêcher Canaccord de conclure des transactions qui pourraient être bénéfiques à la Société ou à ses autres actionnaires. De plus, des tierces parties pourraient ne pas être intéressées à présenter une offre publique d'achat visant l'acquisition d'une partie ou de la totalité des actions ordinaires en circulation de la Société. En outre, au 31 mars 2012, l'actionnaire le plus important que connaissait la direction était Franklin Templeton Investment Corp., par l'entremise d'un ou plusieurs de ses fonds communs de placement ou autres comptes de gestion. Au 15 décembre 2012, date de son dernier dépôt public à l'égard de sa propriété d'actions de Financière Canaccord Inc., Franklin Templeton Investment Corp. détenait 5 464 873 actions ordinaires de Financière Canaccord Inc., ce qui représente 5,37% des actions ordinaires en circulation le 31 mars 2012. Tout changement marqué de ces participations par suite de la vente ou d'une autre cession, ou toute acquisition importante par d'autres, des actions ordinaires sur le marché libre ou dans le cadre de transactions de gré à gré pourrait entraîner un changement de contrôle et des modifications dans les objectifs ou les pratiques commerciaux, ce qui pourrait influencer sur la rentabilité de Canaccord.

Restrictions sur la propriété et les transferts d'actions ordinaires

Les restrictions sur la propriété et les transferts d'actions ordinaires énoncées dans les statuts de Canaccord pour empêcher des changements de contrôle non autorisés sans le consentement des autorités de réglementation pourraient, dans certains cas, influencer sur la négociabilité et la liquidité des actions ordinaires.

Facteurs de risque

Vue d'ensemble

Le secteur des valeurs mobilières et les activités de Canaccord sont, de par leur nature, assujettis à de nombreux risques inhérents. La conjoncture économique, la concurrence et les facteurs du marché, comme la volatilité des marchés canadiens et internationaux, les taux d'intérêt, le prix des marchandises, les cours du marché, les volumes de négociation et la liquidité auront une incidence importante sur la rentabilité de Canaccord. Les produits des activités ordinaires tirés de Gestion de patrimoine Canaccord sont liés aux actifs sous gestion et aux volumes de négociation et, par conséquent, à l'importance de l'activité sur les marchés et au degré de confiance des investisseurs. Les produits des activités ordinaires tirés de Canaccord Genuity tiennent aux activités de financement par les émetteurs et à la volonté des clients institutionnels de négocier activement et de participer aux transactions sur les marchés des capitaux. Il peut également y avoir un écart entre les fluctuations du marché et le degré d'activités sur le marché par Canaccord, et l'incidence que ces facteurs ont sur les résultats opérationnels et la situation financière de Canaccord. De plus, les activités de Canaccord sont cycliques et sont donc assujetties à d'importantes variations des produits et du résultat d'un trimestre à l'autre et d'un exercice à l'autre en raison des facteurs dont il est question ci-dessus. Ces facteurs échappent au contrôle de Canaccord et, par conséquent, les produits des activités ordinaires et le résultat net fluctueront, comme ils l'ont fait par le passé.

Un placement dans les actions ordinaires ou privilégiées de Canaccord comporte plusieurs risques. Certains de ces risques, y compris le risque de marché, le risque de crédit, le risque opérationnel et d'autres risques peuvent être importants et sont inhérents aux activités de Canaccord. La gestion des risques chez Canaccord constitue une grande priorité en raison de l'importance de son efficacité pour les activités de Canaccord. Pour en savoir plus sur la gestion des risques, se reporter à la page 64 du rapport annuel.

Les autres facteurs de risque et les facteurs de risque propres aux actions privilégiées auxquels la Société est confrontée sont présentés ci-dessous. Ces risques englobent, sans s'y restreindre nécessairement, ceux qui sont décrits ci-dessous. Les investisseurs devraient examiner attentivement les renseignements présentés ci-dessous et ailleurs dans le présent document avant de prendre des décisions de placement. Il convient de noter que la liste n'est

pas exhaustive, mais elle répertorie les risques que Canaccord juge d'une pertinence particulière. D'autres facteurs de risque peuvent exister. Les facteurs de risque font l'objet de trois sections :

- A. Sommaire des facteurs de risque liés à l'acquisition de Collins Stewart Hawkpoint
- B. Sommaire des autres facteurs de risque
- C. Sommaire des facteurs de risque propres aux actions privilégiées

A. Sommaire des facteurs de risque liés à l'acquisition de Collins Stewart Hawkpoint

Le 21 mars 2012, la Société a clôturé l'acquisition de Collins Stewart Hawkpoint («CSH»). Les risques liés à cette acquisition sont les suivants :

1. Rien ne garantit que Canaccord réalisera les avantages prévus provenant de l'acquisition de CSH.
2. L'intégration de Canaccord et de CSH peut ne pas se passer comme prévu.
3. Les résultats opérationnels de Canaccord peuvent considérablement différer de l'information financière relative à l'incidence financière de l'acquisition de CSH figurant dans le présent document.
4. Le Groupe a déjà engagé des frais importants relatifs à l'intégration du Groupe et de CSH et pourrait en engager d'autres.
5. Si le goodwill ou d'autres immobilisations incorporelles comptabilisés par la Société relativement à l'acquisition de CSH se dépréciaient, la Société pourrait devoir retrancher d'importantes charges des résultats.
6. La Société doit continuer de maintenir en fonction, de motiver et de recruter des dirigeants et d'autres employés clés, ce qui peut s'avérer difficile compte tenu de l'incertitude découlant de l'acquisition de CSH, et l'incapacité de ce faire pourrait être néfaste pour la Société.

1. Rien ne garantit que Canaccord réalisera les avantages prévus provenant de l'acquisition de CSH.

La direction est d'avis que l'acquisition procurera des avantages à la Société. Cependant, il existe un risque que les avantages prévus ne se matérialisent pas en partie ou en totalité ou qu'ils ne se matérialisent pas dans les délais prévus par la Société. Les attentes de la Société, y compris celles ayant trait au rendement financier futur de l'entreprise acquise dans le cadre de l'acquisition de CSH, reposent sur certaines hypothèses et informations à la disposition de la Société à la date du présent prospectus qui pourraient ne pas se matérialiser. La matérialisation des avantages prévus peut être influencée par de nombreux facteurs et risques, notamment ceux décrits aux présentes et dans les documents intégrés par renvoi, dont bon nombre échappent au contrôle de la Société; en conséquence, les résultats réels peuvent considérablement différer des résultats prévus à l'heure actuelle.

2. L'intégration de Canaccord et de CSH peut ne pas se passer comme prévu.

Les avantages prévus provenant de l'acquisition dépendront en partie de la capacité d'intégrer de manière efficace et efficiente les activités, les systèmes, la direction et la culture d'entreprise de CSH et de Canaccord ainsi que du calendrier et du mode de réalisation de l'acquisition. L'intégration des deux groupes posera des défis importants à la direction, notamment l'intégration des systèmes et du personnel des deux sociétés, et elles présenteront des risques particuliers, dont des passifs éventuels imprévus, d'importantes radiations ou charges de restructuration non récurrentes, des coûts imprévus et la perte d'employés clés. Rien ne garantit que l'entité issue du regroupement réalisera des synergies opérationnelles ou autres, ni que l'intégration des activités, des systèmes, de la direction et de la culture d'entreprise des deux sociétés sera accomplie efficacement ou en temps opportun ou qu'elle permettra, en définitive, d'accroître les résultats et de réduire les coûts.

3. Les résultats opérationnels de Canaccord peuvent considérablement différer de l'information financière relative à l'incidence financière de l'acquisition de CSH.

Le prospectus simplifié daté du 2 avril 2012 comprend de l'information financière descriptive visant à illustrer l'incidence de l'acquisition de CSH sur la situation financière et les résultats opérationnels historiques de

Canaccord. L'information financière fournie a été audité et est incluse à des fins illustratives uniquement et n'est pas nécessairement indicative des résultats opérationnels ou de la situation financière cumulée qui auraient découlé de l'acquisition de CSH si celle-ci avait été réalisée en date du 1^{er} avril 2011, ni des résultats opérationnels de périodes futures ou de la situation financière future du regroupement.

4. Si le goodwill ou d'autres immobilisations incorporelles comptabilisés par Canaccord relativement à l'acquisition de CSH se dépréciaient, la Société pourrait devoir retrancher d'importantes charges des résultats.

Dans le cadre de la comptabilisation de l'acquisition de CSH, Canaccord s'attend à inscrire un goodwill et d'autres immobilisations incorporelles importants. Selon les IFRS, Canaccord doit évaluer, au moins annuellement et possiblement plus fréquemment, si le goodwill et d'autres immobilisations incorporelles à durée indéterminée se sont dépréciés. L'amortissement des immobilisations incorporelles fera l'objet d'un test de dépréciation s'il y a une indication que l'immobilisation pourrait avoir subi une dépréciation. Toute réduction de la valeur ou toute perte de valeur du goodwill ou des autres immobilisations incorporelles donnera lieu à un retranchement des résultats, qui pourrait avoir une incidence néfaste considérable sur les résultats opérationnels et les capitaux propres de Canaccord dans des périodes futures.

5. Le Groupe doit continuer de maintenir en fonction, de motiver et de recruter des dirigeants et d'autres employés clés, ce qui peut s'avérer difficile compte tenu de l'incertitude découlant de l'acquisition de CSH, et l'incapacité de ce faire pourrait être néfaste pour le Groupe.

Canaccord doit réussir à maintenir en fonction et à motiver les employés clés après la réalisation de l'acquisition de CSH, en plus d'en recruter. Les employés chevronnés du secteur des services financiers sont très recherchés, et il peut y avoir une vive concurrence pour leurs compétences. D'ici le dévoilement ou la mise en œuvre des stratégies concernant l'entité issue du regroupement, ou même après, les employés Canaccord et de CSH avant l'acquisition peuvent ressentir de l'incertitude quant à leur rôle futur au sein de la nouvelle entité. Ces possibles distractions liées à l'acquisition de CSH pourraient nuire à la capacité de Canaccord d'attirer, de motiver et de maintenir en fonction les dirigeants et d'autres employés clés et de faire en sorte qu'ils demeurent concentrés sur les stratégies et objectifs applicables. L'incapacité de maintenir en fonction et de motiver les dirigeants et d'autres employés clés au cours de la période suivant la réalisation de l'acquisition de CSH pourrait avoir une incidence défavorable sur les affaires de Canaccord.

B. Sommaire des autres facteurs de risque :

1. Risques associés au secteur des services financiers en général
2. Risque lié à la réglementation
3. Risque découlant de variations du volume des transactions, des cours ou de la liquidité
4. Risque découlant d'un changement de la situation économique et politique ou des conditions du marché à l'échelle mondiale
5. Risque lié à des périodes de fléchissement des prix ou de faible activité dans des secteurs ciblés
6. Importantes fluctuations des résultats
7. Risque de change
8. Risque de taux d'intérêt
9. Risque de liquidité
10. Risque inhérent aux activités de prise ferme
11. Risque de crédit/contrepartie
12. Risque associé aux certificats d'actions étrangères
13. Risque lié à la négociation de dérivés
14. Inconduite d'employés
15. Politiques et procédures de gestion des risques inadéquates
16. Dépendance à l'égard des systèmes d'information et de communication
17. Incapacité de recruter et de maintenir en fonction du personnel compétent
18. Conflits d'intérêts éventuels
19. Risque juridique
20. Vive concurrence

21. Manque de financement disponible ou de fonds propres réglementaires
22. Gestion insuffisante de la croissance

1. Risques associés au secteur des services financiers en général

De par sa nature, le secteur des services financiers comporte de nombreux risques importants, notamment lorsque les marchés sont volatils ou peu liquides et lorsqu'ils sont touchés par des périodes prolongées de croissance économique faible ou négative. De plus, il y a le risque de pertes découlant de la prise ferme ou de la détention de titres, des transactions sur titres, du manquement d'une contrepartie à ses engagements, d'une fraude d'un client, d'erreurs, de l'inconduite ou d'une fraude d'un employé (y compris l'exécution par des négociateurs de transactions non autorisées), des défaillances dans le traitement des transactions sur titres, le risque de poursuite, le risque de baisse des produits au cours des périodes où la demande pour les appels publics à l'épargne est faible ou au cours desquelles il y a moins d'activité sur les marchés secondaires et le risque de diminution des marges relativement à la négociation de titres.

2. Risque lié à la réglementation

Le secteur des services financiers est astreint à une abondante réglementation au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et ailleurs dans le monde. L'observation de nombre de ces règlements comporte pour Canaccord beaucoup de risques, surtout dans les domaines où la réglementation prête à interprétation. Lorsqu'il y a infraction à la réglementation, l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM), la Financial Industry Regulatory Authority (FINRA), la Financial Services Authority (FSA) et d'autres organismes sont habilités à instituer des procédures administratives ou judiciaires pouvant entraîner de la censure, des amendes, des sanctions civiles, une ordonnance d'interdiction, la radiation de l'inscription ou la suspension du courtier ou du conseiller en placement défaillant, la perte du statut de Nomad ou encore la suspension et l'expulsion des membres de la direction ou des employés du courtier en valeurs mobilières, ou d'autres conséquences négatives. L'imposition de telles pénalités ou ordonnances pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur les résultats opérationnels et la situation financière de Canaccord.

L'ajout de réglementation, la modification des lois et règles en vigueur ou les changements d'interprétation et d'application des lois et règles en vigueur influent directement sur le mode d'exploitation et la rentabilité des maisons de courtage. Canaccord ne peut prévoir les effets de tels changements. De plus, les activités de Canaccord pourraient subir non seulement l'impact de la réglementation qui s'applique à Canaccord en tant qu'intermédiaire sur le marché financier, mais aussi celle de la réglementation d'application générale. Par exemple, les produits générés par Canaccord dans une période donnée pourraient subir l'influence négative notamment de projets de législation fiscale, de changements à la politique de la concurrence et d'autres règlements et politiques gouvernementaux.

La capacité de Canaccord d'observer toutes les lois et tous les règlements applicables est tributaire de la création, de la mise en œuvre et de la conservation de systèmes, de politiques et de procédures d'observation efficaces, et de sa capacité de recruter et de conserver du personnel compétent à cet égard.

3. Risque découlant de variations du volume des transactions, des cours ou de la liquidité

Les produits des activités ordinaires de Canaccord pourraient diminuer en cas de baisse du volume des transactions, des cours ou de la liquidité. Des baisses du volume des transactions sur titres et de la liquidité du marché entraînent généralement un recul des produits tirés des activités de négociation et des commissions. Un repli des cours boursiers peut également provoquer une baisse du volume des transactions de prise ferme et pourrait entraîner une diminution des produits tirés des activités de financement de sociétés et donner lieu à des pertes découlant de la réduction de la valeur de marché des titres détenus dans les positions de négociation, de placement et de prise ferme, à une baisse des honoraires versés à Gestion de patrimoine Canaccord et à des retraits d'actifs sous gestion. Une chute imprévue de la valeur de marché des titres peut également rendre les marchés non liquides et amener les émetteurs et les contreparties à manquer à leurs obligations, et entraîner une augmentation du nombre de réclamations et de poursuites. Dans de tels marchés, Canaccord pourrait aussi connaître une baisse de ses produits

des activités ordinaires et les transactions réalisées à titre de contrepartiste et les activités de tenue du marché pourraient se solder par des pertes.

4. Risque découlant d'un changement de la situation économique et politique ou des conditions du marché à l'échelle mondiale

La diminution du nombre et de la taille des appels publics à l'épargne ainsi que des fusions et acquisitions, et une réduction des transactions sur titres, du fait d'un changement de la situation économique et politique ou des conditions du marché à l'échelle mondiale qui échappent au contrôle de Canaccord, pourraient entraîner une baisse importante des produits des activités ordinaires que Canaccord tire des activités de Gestion de patrimoine Canaccord et de Canaccord Genuity. La quantité et la rentabilité de ces activités sont tributaires de bon nombre de facteurs ayant des répercussions à l'échelle nationale et à l'échelle internationale, y compris la situation économique et politique et l'état du marché, le niveau et la volatilité des taux d'intérêt, les changements aux lois et aux règlements, l'exposition aux fluctuations du cours des devises, l'inflation, les dépôts et les retraits dans les fonds communs de placement et fonds de retraite, les scandales financiers, la guerre ou l'insurrection ainsi que la disponibilité de capitaux et de financements à court et à long terme.

5. Risque lié à des périodes de fléchissement des prix ou de faible activité dans des secteurs ciblés

Les produits des activités ordinaires de Canaccord sont portés à être moins élevés en période de fléchissement des prix ou d'inactivité du marché pour les titres de sociétés œuvrant dans les secteurs de prédilection de Canaccord. Les activités de Canaccord sont particulièrement tributaires du marché pour les placements en actions par des sociétés des secteurs des mines et métaux, de l'énergie, de l'agriculture, des technologies propres et du développement durable, du transport et des produits industriels, des services financiers, des soins de santé et sciences de la vie, de l'immobilier et de l'hôtellerie, des produits de consommation et de détail, des services de soutien, du papier et des produits forestiers, des infrastructures, des fiducies de placement, de l'aérospatiale et de la défense, des loisirs et des placements privés. Par le passé, ces secteurs ont affiché une grande volatilité, en ce qui a trait non seulement au nombre et à la taille des placements en actions, mais aussi au volume des transactions sur le marché secondaire et au prix des nouvelles émissions.

La croissance des produits des activités ordinaires de Canaccord dans les exercices précédents vient en grande partie de la forte progression du nombre et de la taille des transactions de prise ferme réalisées pour des sociétés œuvrant dans les secteurs visés par Canaccord et de la montée connexe des transactions exécutées sur les titres de ces sociétés sur le marché secondaire. Les activités de prise ferme dans les secteurs visés par Canaccord peuvent ralentir pour plusieurs raisons, y compris l'incertitude du marché, l'inflation, la hausse des taux d'intérêt et certaines questions connexes. Le rendement trimestriel d'une société ou d'un secteur d'activité inférieur aux attentes d'un analyste ou des fluctuations des perspectives à long terme peuvent avoir des effets défavorables importants sur les activités de prise ferme et de courtage.

Les clients en financement de sociétés de Canaccord font généralement appel à Canaccord à court terme, au cas par cas, pour des transactions particulières sur les marchés des capitaux ou pour des transactions de consultation particulières. Si, pendant des périodes marquées par le ralentissement des activités sur les marchés dans ses secteurs cibles, Canaccord ne réussit pas à trouver un nombre substantiel de nouveaux mandats qui produisent une rémunération à la conclusion fructueuse des transactions, ses activités et ses résultats opérationnels pourraient alors en souffrir.

6. Importantes fluctuations des résultats

Les produits et les résultats opérationnels de Canaccord peuvent fluctuer d'un trimestre et d'un exercice à l'autre en raison de divers facteurs, y compris le nombre de transactions de prise ferme et de consultation réalisées, les profits et les pertes réalisés et latents découlant de la négociation de stocks exclusifs, le nombre de transactions de courtage institutionnel et de détail effectuées, les variations des dépenses liées à l'effectif, les dépenses liées aux poursuites et les frais liés à l'établissement ou à l'élargissement de nouvelles divisions ou à l'offre de produits et services. Les produits tirés des transactions de prise ferme et de consultation ne sont comptabilisés que lorsque la transaction sous-jacente est pratiquement réalisée aux termes du mandat et que les produits des activités ordinaires correspondants peuvent être raisonnablement établis. Par conséquent, le moment où Canaccord constate les produits

tirés d'une transaction importante peut influencer considérablement sur ses résultats opérationnels trimestriels et annuels. La structure de coûts de Canaccord vise actuellement à satisfaire la demande pour les transactions de financement de sociétés. Ainsi, malgré le caractère variable de la rémunération au rendement, Canaccord pourrait subir des pertes si la demande pour ce type de transactions chutait plus vite que sa capacité de modifier sa structure de coûts, qui inclut les charges de personnel fixes. En raison des facteurs énoncés ci-dessus et d'autres facteurs, rien ne garantit que Canaccord sera en mesure d'afficher une rentabilité soutenue d'un trimestre ou d'un exercice à l'autre.

7. Risque de change

Canaccord est exposée à un risque de change qui découle surtout de ses investissements nets dans des filiales à l'étranger et d'instruments financiers détenus par ses filiales actives qui sont libellés en devises autres que la monnaie de fonctionnement de la Société. Les résultats de Canaccord sont présentés en dollars canadiens. Une partie des activités de Canaccord sont exercées et réalisées en livres sterling, en dollars américains, en dollars australiens et en yuan chinois. Toute fluctuation de la livre sterling, du dollar américain, du dollar australien, du dollar de Hong Kong et du yuan chinois par rapport au dollar canadien peut entraîner des variations du résultat global de Canaccord. Canaccord gère une certaine partie de son risque de règlement en monnaies étrangères en couvrant périodiquement ses règlements en attente par l'achat de monnaies étrangères. Cependant, cette solution peut ne pas suffire et ne contre pas l'incidence que toute variation du change pourrait avoir sur la présentation de l'information financière de Canaccord en dollars canadiens non plus que la possibilité que ces variations portent atteinte aux activités et à la situation financière de Canaccord.

8. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations de taux d'intérêt influent sur la valeur des instruments financiers et des titres à revenu fixe détenus par Canaccord. Canaccord tente de minimiser et de contrôler son exposition au risque de taux d'intérêt au moyen d'une analyse quantitative de ses positions nettes en titres à revenu fixe. Canaccord couvre ses positions, le cas échéant, de façon à réduire au minimum son exposition nette au risque de taux d'intérêt.

Décollant du risque de taux d'intérêt est le risque lié à la variation de l'écart entre les taux d'intérêt sur les actifs risqués et ceux sur les actifs sans risque, communément appelé «écart de taux». Cette variation de l'écart de taux peut nuire à la valeur des titres à revenu fixe détenus par Canaccord.

9. Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Société ne puisse satisfaire à la demande de liquidités ou s'acquitter de ses obligations à mesure qu'elles arrivent à échéance. La liquidité, ou l'accès facile à des fonds, est essentielle pour la Société et toutes les autres sociétés de services financiers en général. Une liquidité insuffisante peut être une cause de faillite pour des sociétés de services financiers. En outre, les problèmes perçus de liquidité plutôt que les problèmes réels de liquidité peuvent également être une cause de faillite pour ces sociétés. Les perceptions de liquidité insuffisante peuvent influencer sur le comportement des clients de Canaccord et sur la volonté des contreparties de conclure des transactions de courtage avec la Société. La liquidité de Canaccord pourrait être touchée en raison de circonstances que la Société pourrait être incapable de contrôler, comme les pertes d'exploitation, le manquement d'une contrepartie, une perturbation générale des marchés, un ralentissement prolongé des marchés ou des problèmes opérationnels.

Le manque de fonds nécessaires pourrait également limiter la capacité de la Société de verser des dividendes ou de rembourser la dette. Par le passé, la Société est parvenue à combler ses besoins de financement au moyen de ses fonds autogénérés, de la vente d'actions ordinaires et privilégiées et d'emprunts à court ou long terme auprès de tiers. Même si la Société détient actuellement suffisamment de capitaux et de liquidités, rien ne garantit qu'un financement suffisant sera à la portée de la Société ni, le cas échéant, qu'il le sera à des conditions qui lui conviennent.

10. Risque inhérent aux activités de prise ferme

La participation de Canaccord à des activités de prise ferme comporte des risques financiers et des risques liés à la réglementation. Canaccord peut subir des pertes si elle ne réussit pas à revendre les titres qu'elle s'est engagée à acheter ou si elle est forcée de liquider les titres qu'elle s'est engagée à acheter à une valeur inférieure au prix d'achat convenu.

En outre, Canaccord peut maintenir des positions importantes dans des titres particuliers. L'intensification de la concurrence devrait continuer à faire fondre les marges des prises fermes, réduisant ainsi la rentabilité. Canaccord peut aussi être exposée à des dommages importants quant à la communication d'informations fausses ou trompeuses ou à des omissions dans les prospectus et dans d'autres communications ou documents produits pour le placement des titres pris ferme et elle peut s'exposer à des réclamations et à des poursuites à l'égard de ces placements.

11. Risque de crédit/contrepartie

Canaccord court le risque que des tiers qui lui doivent des sommes, des titres ou d'autres actifs ne respectent pas leurs obligations. Ces tiers incluent des contreparties, des clients, des agents ou des chambres de compensation, des Bourses et d'autres intermédiaires du secteur financier, ainsi que des émetteurs dont elle détient des titres. Ces tiers pourraient ne pas respecter leurs obligations en raison d'une faillite, d'un manque de liquidités, de problèmes d'exploitation ou d'autres facteurs.

Canaccord offre du financement sous forme de prêts sur marge à des particuliers. Dans le cadre d'une transaction sur marge, Canaccord consent un crédit pour une tranche de la valeur de marché d'une transaction sur titres dans le compte d'un client, jusqu'à concurrence de certains plafonds. Le prêt sur marge est garanti par les titres dans le compte du client. Pour ces activités de prêt, Canaccord est exposée à un risque de perte financière si le client manque à un appel de marge par suite d'une chute des cours des titres détenus en garantie et si Canaccord ne peut vendre les titres détenus en garantie à un prix couvrant l'encours du prêt.

Bien que Canaccord examine régulièrement le risque de crédit auquel elle est exposée à l'égard de certains clients, contreparties, secteurs, pays et régions dont le crédit pourrait, à son avis, être source d'inquiétudes, le risque de défaillance pourrait découler d'événements ou de circonstances difficiles à détecter, comme la fraude. Canaccord pourrait également ne pas obtenir des renseignements exhaustifs ou exacts concernant le risque commercial inhérent à une contrepartie.

12. Risque associé aux certificats d'actions étrangères

Canaccord est exposée au risque de marché découlant de ses activités de négociation de certificats d'actions étrangères. Des banques ou d'autres institutions financières, appelées dépositaires, émettent des certificats d'actions étrangères qui représentent la valeur des titres émis par des sociétés étrangères. Ces certificats sont plus souvent connus comme des certificats américains d'actions étrangères ou (CAAÉ), des certificats internationaux d'actions étrangères (CIAÉ) ou des certificats européens d'actions étrangères (CEAÉ), selon l'emplacement du dépositaire. Un certificat d'actions étrangères peut être libellé dans une devise autre que celle du titre étranger sous-jacent auquel il se rapporte et, pour de nombreuses raisons, la valeur d'un certificat d'actions étrangères peut ne pas correspondre à celle du titre étranger sous-jacent.

Les modalités d'un certificat d'actions étrangères échappent au contrôle de Canaccord. D'une part, si les modalités devaient être modifiées par le dépositaire (y compris l'abolition du programme en vertu duquel les certificats d'actions étrangères ont été émis initialement) et que Canaccord ne détenait que les certificats d'actions étrangères et non les titres sous-jacents, cette dernière pourrait devoir céder les certificats à un moment inopportun, ce qui pourrait entraîner une perte. D'autre part, si les modalités des certificats d'actions étrangères devaient être modifiées par le dépositaire (y compris l'abolition du programme de certificats d'actions étrangères) et que Canaccord détenait une position (longue ou courte) à la fois dans les certificats et les titres sous-jacents, il pourrait être difficile de dénouer les positions, ce qui pourrait aussi entraîner une perte.

13. Risque lié à la négociation de dérivés

En plus des risques associés à tous les placements, Canaccord fait face à certains risques propres aux dérivés, notamment, sans s'y limiter, les risques suivants : les prix des dérivés sont influencés par plusieurs facteurs autres que le cours du titre sous-jacent; rien ne garantit qu'un marché existera lorsque Canaccord voudra acheter ou vendre l'un de ces dérivés; l'autre partie au contrat peut ne pas être en mesure de satisfaire à ses obligations financières; une stratégie de couverture au moyen de dérivés visant à réduire le risque peut ne pas être efficace et la valeur du marché du placement couvert et celle de l'instrument dérivé utilisé peuvent ne pas être parfaitement corrélées; et les investisseurs peuvent spéculer en utilisant des dérivés, ce qui donne lieu à des fluctuations des prix. Tous ces facteurs peuvent entraîner une perte pour Canaccord. Bien que bon nombre de dérivés soient négociés en Bourse (p. ex., les options sur actions et les contrats à terme standardisés), ce qui contribue à atténuer le risque de contrepartie grâce à la présence d'une chambre de compensation centrale ainsi que le risque de liquidité grâce aux contrats standardisés fondés sur les prix publiés sur le marché, Canaccord peut aussi s'engager dans des négociations hors Bourse où il n'y a aucune chambre de compensation ni marché public et, en conséquence, accroître son risque de contrepartie et son risque de liquidité.

14. Inconduite d'employés

Dans le secteur des services financiers, il y a eu plusieurs cas très publicisés de fraude ou d'inconduite d'employés au cours des dernières années, et Canaccord s'expose à ce type de risques. Canaccord pourrait notamment, en raison de l'inconduite d'employés, être liée à des transactions qui dépassent les limites autorisées ou qui comportent des risques inacceptables, ou elle pourrait ne pas avoir connaissance d'activités non autorisées ou infructueuses qui, dans l'un ou l'autre cas, peuvent entraîner des risques ou des pertes inconnus ou non gérés. De même, l'inconduite des employés peut porter sur l'usage inapproprié de renseignements confidentiels, ce qui pourrait donner lieu à des sanctions prévues par règlement et à une atteinte sérieuse à la réputation de Canaccord. Il n'est pas toujours possible d'empêcher l'inconduite des employés, et les mesures que Canaccord prend pour prévenir et déceler ces activités pourraient ne pas toujours être efficaces.

15. Politiques et procédures de gestion des risques inadéquates

Les politiques et procédures de gestion des risques de Canaccord reposent sur le comportement passé du marché et sont fondées sur des évaluations de certains renseignements ayant trait aux marchés, aux clients et à d'autres questions. Les stratégies et les techniques de gestion des risques de Canaccord pourraient ne pas être pleinement efficaces pour réduire les risques dans tous les marchés ou contre tous les types de risques, et il pourrait y avoir des situations où les procédures et méthodes en place ne peuvent pas prévoir adéquatement les risques existants ou futurs, ou des cas où l'exposition peut être considérablement plus élevée que ce que les mesures passées indiquent. Par conséquent, rien ne garantit que les politiques, systèmes et procédures de gestion des risques de Canaccord suffiront pour prévenir une perte financière importante.

16. Dépendance à l'égard des systèmes d'information et de communication

Canaccord est très dépendante des systèmes de communications et d'information. Toute défaillance ou interruption de ses systèmes, ou de ceux de tiers dont des fournisseurs de services, des chambres de compensation et des Bourses, pourrait occasionner des délais ou d'autres problèmes susceptibles de nuire aux activités de vente, de négociation, de compensation, de règlement et autres services aux clients, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats opérationnels et la situation financière de Canaccord. Rien ne garantit que Canaccord pourra éviter de telles défaillances ou interruptions des systèmes, y compris celles causées par des tremblements de terre, des incendies ou d'autres catastrophes naturelles, des pannes d'électricité ou de systèmes de télécommunications, des cas fortuits, des actes de guerre ou de terrorisme ou autres, ni que ses procédures et moyens de sauvegarde en cas de tels défauts et interruptions seront adéquats. Bien que Canaccord soit dotée de procédures de sauvegarde, de doubles systèmes, d'une capacité excédentaire et de plans de continuité des transactions, rien ne garantit que ces procédures et plans suffiront ou seront adéquats en cas de défaillance ou de catastrophe et, par conséquent, un tel événement pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats opérationnels et la situation financière de Canaccord.

Les activités de Canaccord reposent également sur le traitement, le stockage et la transmission sécuritaires des données confidentielles et de toute autre information dans les systèmes et les réseaux informatiques. Même si Canaccord prend des mesures protectrices et essaie de les modifier à mesure que les circonstances le requièrent, les systèmes informatiques, les logiciels et les réseaux pourraient être vulnérables à un accès non autorisé, à des virus informatiques ou à tout programme malveillant et à d'autres événements qui pourraient porter atteinte à la sécurité. Si un ou plusieurs de ces événements survenaient, cela pourrait constituer une menace pour les données confidentielles ou d'autres informations de Canaccord, de ses clients ou de ses contreparties, traitées et stockées et transmises par les systèmes ou réseaux informatiques, ou provoquer des interruptions ou des dysfonctionnements informatiques chez les clients, les contreparties ou des tiers. Canaccord pourrait être obligée de consacrer des ressources additionnelles considérables pour modifier ses mesures de protection ou enquêter sur les vulnérabilités ou d'autres risques et les éliminer, et Canaccord pourrait faire l'objet de litiges et subir des pertes financières qui ne sont pas assurées ni entièrement couvertes par une police d'assurance détenue par Canaccord.

17. Incapacité de recruter et de maintenir en fonction du personnel compétent

Les activités de Canaccord reposent sur les grandes compétences, souvent hautement spécialisées, de ses employés. L'établissement et la consolidation de relations avec des clients et des clients éventuels dépendent en partie de l'employé. Le maintien en fonction de conseillers en placement, d'experts en services de financement de sociétés, en recherche, en vente et négociation ainsi que du personnel de gestion et d'administration est fondamental pour Canaccord.

La concurrence entre employeurs recherchant ce personnel chevronné est très intense, surtout parce que de nouvelles entreprises de courtage au détail tentent de percer le marché et que certaines entreprises de services financiers sans courtage et d'autres maisons de courtage de valeurs ciblent ou augmentent leurs efforts dans les mêmes ou certains des mêmes domaines que ceux de Canaccord. Bien que Canaccord vise à limiter le taux de roulement de ses professionnels, rien ne garantit que Canaccord ne perdra pas d'employés clés dans le futur, en raison notamment de cette concurrence ou pour d'autres raisons. La perte d'un conseiller en placement ou d'un expert en services de financement de sociétés, en recherche ou en vente et négociation, plus particulièrement d'un membre de la haute direction ou de tout autre professionnel d'expérience jouissant d'un réseau étendu de relations dans un secteur donné, pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats opérationnels de Canaccord.

Cette difficulté à recruter des employés et à les maintenir en fonction a fait augmenter les coûts de rémunération, et Canaccord prévoit que cette tendance se poursuivra. Rien ne garantit que Canaccord sera en mesure de trouver un nombre suffisant de nouveaux employés possédant les compétences requises, et ce, en temps opportun et à des conditions financières qu'elle juge acceptables. L'incapacité éventuelle de trouver de nouveaux employés pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats opérationnels futurs.

18. Conflits d'intérêts éventuels

Des membres de la haute direction, des administrateurs et des employés de Canaccord peuvent, à l'occasion, investir dans des titres de sociétés fermées ou ouvertes ou dans des fonds de placement dans lesquels Canaccord, ou un membre de son groupe, investit ou pour lequel Canaccord exécute des mandats de financement de sociétés, publie de la recherche ou fait fonction de teneur de marché. Il y a certains risques que, en raison d'un tel placement, un administrateur, un membre de la direction ou un employé prenne des mesures qui vont à l'encontre des intérêts de Canaccord.

En outre, certains administrateurs de Canaccord siègent également au conseil d'administration d'autres sociétés œuvrant dans une vaste gamme de secteurs; par conséquent, le risque que ces administrateurs puissent se retrouver en situation de conflits d'intérêts existe.

19. Risque juridique

Plusieurs volets des activités de Canaccord comportent des risques de responsabilité importants. Un preneur ferme s'expose à de lourdes responsabilités en vertu des lois sur les valeurs mobilières, d'autres lois et des décisions des tribunaux, y compris des décisions relatives à la responsabilité des preneurs fermes et aux limites d'indemnisation

des preneurs fermes par les émetteurs. Par exemple, une maison de courtage qui agit à titre de preneur ferme peut être tenue responsable des communications d'informations fausses ou trompeuses ou des omissions de faits dans le prospectus relatif aux titres faisant l'objet du placement, ou une maison de courtage peut devoir répondre des déclarations de ses analystes en valeurs mobilières ou d'autres membres de son personnel. Les risques incluent également la responsabilité éventuelle pour les opinions sur le caractère équitable d'une transaction et d'autres conseils que Canaccord donne aux participants à des transactions stratégiques. Ces conseils nécessitent souvent de procéder à une analyse complexe et d'utiliser un jugement professionnel, ce qui peut engendrer d'autres litiges. Ces dernières années, le nombre de poursuites intentées dans le secteur des valeurs mobilières a augmenté, y compris les recours collectifs visant à obtenir des dommages-intérêts élevés. Canaccord pourrait également faire l'objet de poursuites, y compris de poursuites non fondées. Comme elle entend présenter une défense vigoureuse en cas de telles poursuites, Canaccord pourrait devoir engager des frais juridiques importants et cela pourrait ternir considérablement sa réputation, et, de ce fait, l'empêcher de conclure des affaires intéressantes et nuire à nos activités futures. Toute décision défavorable rendue contre Canaccord dans le cadre d'une poursuite ou d'une réclamation pourrait avoir des répercussions importantes sur ses résultats opérationnels et sa situation financière.

Les risques juridiques auxquels Canaccord est exposée comprennent une responsabilité éventuelle en vertu des lois sur les valeurs mobilières ou en cas de litiges civils si ses conseillers en placement ou ses employés manquent aux exigences relatives au profil d'investissement de l'épargnant, font des déclarations fausses ou trompeuses à l'égard de transactions sur titres, exécutent des transactions non autorisées, mettent pas en œuvre les directives d'une manière inadéquate, commettent une fraude, font un usage abusif des fonds des clients ou contreviennent à une loi, une règle ou une exigence. Cela pourrait avoir une incidence néfaste importante sur les résultats opérationnels ou la situation financière de Canaccord.

Lorsque Canaccord recrute des conseillers en placement ayant une clientèle œuvrant auprès d'autres employeurs, certains engagements de non-concurrence ou de non-sollicitation et d'autres obligations en vertu de contrats ou du common law peuvent s'appliquer. L'ancien employeur peut réclamer des dommages-intérêts ou demander une injonction contre le conseiller en placement ou Canaccord, et Canaccord peut devoir déboursé certaines sommes au titre de montants adjugés, de règlements et de frais juridiques.

20. Vive concurrence

Canaccord évolue dans le secteur hautement concurrentiel du courtage de valeurs mobilières et des services financiers. Les concurrents directs de Canaccord sont de grandes maisons de courtage au Canada et à l'étranger, des filiales de courtage de valeurs mobilières de grandes banques à charte, d'importantes institutions régionales et des participants de moindre envergure dans des créneaux précis du marché. Bien d'autres sociétés possèdent des ressources humaines et financières plus importantes que celles de Canaccord. Ces concurrents rivalisent directement avec Canaccord pour conquérir des clients pour les services aux particuliers et les services de financement de sociétés, et recruter des conseillers en placement, des spécialistes et d'autres membres du personnel. Les concurrents de plus grande envergure sont capables d'annoncer leurs produits et services à l'échelle nationale ou régionale et peuvent disposer d'un plus grand nombre de canaux diversifiés pour leurs produits, y compris la distribution au détail. Les maisons de courtage à escompte déploient des efforts de vente intenses sur le plan des prix et de la promotion. De plus, certains concurrents sont dans le domaine des services de financement de sociétés depuis bien plus longtemps que Canaccord et peuvent par conséquent jouir d'un certain avantage sur le plan de l'accès aux occasions d'affaires et au capital. Cette concurrence pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats opérationnels de Canaccord ainsi que sur sa capacité d'attirer et de conserver des personnes hautement qualifiées. Rien ne garantit que Canaccord réussira à livrer concurrence efficacement.

21. Manque de financement disponible ou de fonds propres réglementaires

L'entreprise de Canaccord dépend de la disponibilité de financement suffisant et de fonds propres réglementaires conformément aux exigences réglementaires applicables. Les engagements de prise ferme nécessitent une ponction sur les fonds propres et, par conséquent, la capacité de Canaccord de prendre des engagements de prise ferme peut être limitée par son obligation de se conformer à la réglementation sur les capitaux propres nets en tout temps. Les autres activités de Canaccord Genuity et de Gestion de patrimoine Canaccord nécessitent également des ponctions sur les capitaux propres pour les besoins de la réglementation. Bien que le capital de Canaccord devrait être suffisant

pour satisfaire à ses besoins en capital, rien ne garantit que Canaccord pourra continuer à avoir accès à du financement ou à des fonds propres réglementaires à l'avenir selon des modalités qu'elle juge acceptables.

22. Gestion insuffisante de la croissance

Au cours des dernières années, Canaccord a connu une croissance importante de ses activités, y compris le nombre d'employés. Cette croissance a nécessité, et continuera de nécessiter, des investissements accrus dans le personnel de gestion, les systèmes et les contrôles financiers et de gestion, ainsi que dans les installations, ce qui, en l'absence d'une croissance soutenue du bénéfice, entraînerait une baisse de ses marges d'exploitation par rapport au niveau actuel.

Dans le cadre de sa stratégie commerciale, Canaccord a acquis et acquerra encore des actifs ou des entreprises qui épousent ses activités actuelles ou qui les complètent. Ces acquisitions comporteront certains risques, dont l'incapacité de maintenir en fonction les employés clés des sociétés acquises, la dégradation des relations avec les clients et les partenaires commerciaux, l'exposition à des obligations inconnues des sociétés acquises, des coûts et des frais d'acquisition plus élevés que prévu, des investissements accrus dans la formation de personnel de gestion et d'exploitation et dans les systèmes et installations de gestion et des finances, des difficultés découlant de l'intégration des activités et du personnel des sociétés acquises et des dépenses connexes, l'interruption des activités courantes, le détournement du temps et de l'attention de la direction et une dilution possible pour les actionnaires. En outre, les acquisitions exigent souvent de comptabiliser un goodwill et d'autres immobilisations incorporelles importants. Selon les IFRS, Canaccord doit évaluer, au moins annuellement et possiblement plus fréquemment, si le goodwill et d'autres immobilisations incorporelles à durée indéterminée se sont dépréciés. L'amortissement des immobilisations incorporelles fera l'objet d'un test de dépréciation s'il y a une indication que l'immobilisation pourrait avoir subi une dépréciation. Toute réduction de la valeur ou toute perte de valeur du goodwill ou des autres immobilisations incorporelles donnera lieu à un retranchement des résultats, qui pourrait avoir une incidence néfaste considérable sur les résultats opérationnels et les capitaux propres de Canaccord dans des périodes futures.

Il se pourrait que Canaccord ne réussisse pas à surmonter ces obstacles et les autres problèmes liés à des acquisitions, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats opérationnels et les capitaux propres de la Société dans des périodes futures.

C. Sommaire des facteurs de risque propres aux actions privilégiées :

1. Imprévisibilité et volatilité du prix du marché
2. Incapacité de s'acquitter de ses obligations financières
3. Notation des actions privilégiées
4. Restrictions relatives à la capacité de liquider les actions privilégiées
5. Restrictions relatives au versement de dividendes
6. Restrictions relatives au rachat d'actions
7. La Société peut racheter les actions privilégiées
8. Les créanciers de la Société ont priorité sur les actionnaires privilégiés
9. Les taux de dividendes des actions privilégiées seront ajustés
10. Risque de taux d'intérêt lié aux actions privilégiées à taux variable
11. Rachat d'actions privilégiées sans le consentement des porteurs
12. Dividendes déclarés à la discrétion du conseil d'administration
13. Aucun droit de vote, sauf dans des circonstances limitées

1. Imprévisibilité et volatilité du prix du marché

De temps à autre, le marché boursier connaît une importante volatilité des cours et des volumes pouvant avoir une incidence sur le cours des actions privilégiées pour des motifs indépendants des résultats de la Société. La valeur des actions privilégiées est également exposée aux fluctuations du marché en raison de facteurs qui touchent les activités de la Société comme l'évolution de la législation ou de la réglementation, la concurrence, les changements technologiques et l'activité sur les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. La valeur des actions privilégiées dépendra également de la solvabilité générale de la Société.

À l'image d'autres actions privilégiées, la valeur de marché des actions privilégiées de la Société est surtout influencée par les fluctuations (réelles ou prévues) des taux d'intérêt en vigueur et de la notation qui leur est attribuée. Les variations réelles ou prévues des notations des actions privilégiées peuvent aussi avoir une incidence sur le coût auquel la Société peut négocier ou obtenir du financement et, par conséquent, toucher les liquidités, les affaires, la situation financière ou les résultats opérationnels de la Société.

Les rendements de titres similaires influenceront sur la valeur de marché des actions privilégiées. En supposant que tous les autres facteurs demeurent constants, la valeur de marché des actions privilégiées devrait baisser à mesure que les rendements de titres similaires augmentent et augmenter à mesure que les rendements de titres similaires baissent. Les écarts par rapport au rendement des obligations du gouvernement du Canada, au taux des bons du Trésor et à d'autres taux d'intérêt de référence comparables pour des titres similaires peuvent avoir une incidence comparable sur la valeur de marché des actions privilégiées.

La valeur de marché des actions privilégiées peut aussi dépendre du prix du marché des actions ordinaires. Il est impossible de prévoir les cours auxquels les actions ordinaires se négocieront. Les cours des actions ordinaires seront influencés par les résultats financiers de la Société et par des facteurs politiques, économiques, financiers et autres complexes et interreliés qui peuvent avoir une incidence sur les marchés des capitaux dans leur ensemble, les Bourses où sont négociées les actions ordinaires et le segment de marché auquel participe Canaccord.

2. Incapacité de s'acquitter de ses obligations financières

Comme la Société est une société de portefeuille, sa capacité de payer des dividendes et d'autres frais opérationnels et intérêts ainsi que de s'acquitter de ses obligations dépend dans une large mesure de la réception de fonds suffisants de ses principales filiales, des rendements générés par ses placements, de sa capacité de mobiliser des capitaux additionnels et de la valeur de ses activités et actifs sous-jacents. Par conséquent, la probabilité que les porteurs d'actions privilégiées recevront des dividendes dépend considérablement de la situation financière et de la solvabilité des principales filiales et sociétés affiliées de la Société, des principales entités dans lesquelles la Société investit ainsi que de ses activités et actifs sous-jacents. Le paiement d'intérêts et de dividendes à la Société par certaines de ces principales filiales ou entités est aussi assujéti à des restrictions législatives et réglementaires, qui exigent le respect de normes en matière de solvabilité et de capital par ces entités.

3. Notation des actions privilégiées

La notation des actions privilégiées qui s'applique aux actions privilégiées de la Société est une évaluation effectuée par DBRS de la capacité de la Société à s'acquitter de ses obligations. La notation repose sur certaines hypothèses concernant le rendement futur et la structure du capital future de la Société qui peuvent ou non refléter le rendement actuel ou la structure du capital actuelle de la Société. Des modifications à la notation des actions privilégiées peuvent avoir une incidence sur le prix du marché ou la valeur de marché ainsi que sur la liquidité des actions privilégiées. Rien ne garantit que la notation attribuée aux actions privilégiées demeurera en vigueur pendant une période donnée ou qu'elle ne sera pas abaissée ou complètement retirée par l'organisme de notation pertinent.

4. Restrictions relatives à la capacité de liquider les actions privilégiées

Les actions privilégiées ne sont pas assorties d'une date d'échéance ou de rachat fixe et elles ne sont pas rachetables au gré du porteur. La capacité d'un porteur de liquider ses actions privilégiées, le cas échéant, peut être limitée.

5. Restrictions relatives au versement de dividendes

Même si les actions privilégiées comportent des dividendes cumulatifs, la Société peut ne pas être en mesure, en vertu de la loi, de déclarer et de payer les dividendes prévus. La Société peut ne pas déclarer ou payer un dividende si un motif valable lui porte à croire i) qu'elle est incapable de régler ses dettes à mesure qu'elles arrivent à échéance dans le cours normal des activités, ou ii) que le paiement de dividende ferait en sorte qu'elle deviendrait incapable de régler ses dettes à mesure qu'elles arrivent à échéance dans le cours normal des activités.

6. Restrictions relatives au rachat d'actions

La Société peut ne pas effectuer un paiement ou fournir une contrepartie afin d'acheter ou autrement acquérir certaines de ses actions si un motif valable lui porte à croire i) qu'elle est incapable de régler ses dettes à mesure qu'elles arrivent à échéance dans le cours normal de ses activités, ou ii) que le versement d'un paiement ou d'une contrepartie ferait en sorte qu'elle deviendrait incapable de régler ses dettes à mesure qu'elles arrivent à échéance dans le cours normal de ses activités.

7. La Société peut racheter les actions privilégiées

La Société peut choisir de racheter les actions privilégiées de temps à autre, notamment lorsque les taux d'intérêt en vigueur sont inférieurs au rendement des actions privilégiées. Si les taux en vigueur sont inférieurs au moment du rachat, un acheteur ne pourrait pas réinvestir le produit du rachat dans un titre comparable offrant un rendement effectif aussi élevé que celui des actions privilégiées faisant l'objet du rachat. Le droit de rachat de la Société peut avoir une incidence négative sur la capacité de l'acheteur à vendre les actions privilégiées à mesure que la date ou la période de rachat optionnelle approche.

La Société peut ne pas effectuer un paiement ou fournir une contrepartie afin d'acheter ses actions, quelque soit le nombre, si un motif valable lui porte à croire i) qu'elle est incapable de régler ses dettes à mesure qu'elles arrivent à échéance dans le cours normal de ses activités, ou ii) que le versement d'un paiement ou d'une contrepartie ferait en sorte qu'elle deviendrait incapable de régler ses dettes à mesure qu'elles arrivent à échéance dans le cours normal de ses activités.

8. Les créanciers de la Société ont priorité sur les actionnaires privilégiés

Toutes les actions privilégiées de la Société pouvant être en circulation au moment d'une faillite ou d'une liquidation de la Société sont de rang égal. En cas d'insolvabilité ou de liquidation de la Société, les actifs de celle-ci doivent servir au remboursement de la dette, y compris la dette subordonnée et intersociété, avant que des paiements sur les actions privilégiées soient effectués.

9. Les taux de dividendes des actions privilégiées seront ajustés

Le taux de dividende à l'égard des actions privilégiées de série A sera ajusté le 30 septembre 2016 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite. Le taux de dividende à l'égard des actions privilégiées de série C sera ajusté le 30 juin 2017 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite. Le taux de dividende à l'égard des actions privilégiées à taux variable sera ajusté chaque trimestre. Dans chaque cas, il est peu probable que le nouveau taux de dividende soit le même que le taux applicable à la période précédente et il pourrait être inférieur.

10. Risque de taux d'intérêt lié aux actions privilégiées à taux variable

L'ajustement du taux applicable à une action privilégiée à taux variable peut donner lieu à un rendement inférieur à celui d'une action privilégiée à taux fixe. Le taux applicable à une action privilégiée à taux variable fluctuera selon les variations du taux des bons du Trésor sur lequel il est fondé, lequel peut fluctuer à son tour et être influencé par un certain nombre de facteurs interreliés, dont des événements économiques, financiers et politiques qui échappent au contrôle de la Société.

11. Rachat d'actions privilégiées sans le consentement des porteurs

Dans certaines circonstances, les actions privilégiées peuvent être rachetées par la Société sans le consentement du porteur. La Société peut ne pas effectuer un paiement ou fournir une contrepartie afin d'acheter certaines de ses actions si un motif valable lui porte à croire i) qu'elle est incapable de régler ses dettes à mesure qu'elles arrivent à échéance dans le cours normal de ses activités, ou ii) que le versement d'un paiement ou d'une contrepartie ferait en sorte qu'elle deviendrait incapable de régler ses dettes à mesure qu'elles arrivent à échéance dans le cours normal de ses activités.

En outre, un placement dans les actions privilégiées à taux fixe ou les actions privilégiées à taux variable, selon le cas, peut devenir respectivement un placement dans les actions privilégiées à taux variable ou les actions privilégiées à taux fixe, sans le consentement du porteur, dans le cas d'une conversion automatique dans les circonstances décrites dans le prospectus simplifié. Lors de la conversion automatique des actions privilégiées à taux fixe en actions privilégiées à taux variable, le taux de dividende sur les actions privilégiées à taux variable sera un taux variable ajusté chaque trimestre, en fonction du taux des bons du Trésor, lequel peut varier de temps à autre. Lors de la conversion automatique des actions privilégiées à taux variable en actions privilégiées à taux fixe, le taux de dividende sur les actions privilégiées à taux fixe sera, pour chaque période de cinq ans, un taux fixe établi en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada le trentième jour précédent le premier jour de cette période de cinq ans. De plus, les porteurs peuvent empêcher la conversion de leurs actions privilégiées à taux fixe en actions privilégiées à taux variable, et inversement, dans certaines circonstances.

12. Dividendes déclarés à la discrétion du conseil d'administration

Les porteurs des actions privilégiées n'ont pas le droit de recevoir de dividendes sur ces actions, à moins que le conseil d'administration de la Société en déclare. La déclaration de dividendes est à la discrétion du conseil d'administration, même si la Société dispose de fonds suffisants, déduction faite de ses passifs, pour en payer.

La Société peut ne pas déclarer ou payer un dividende si un motif valable lui porte à croire i) qu'elle est incapable de régler ses dettes à mesure qu'elles arrivent à échéance dans le cours normal de ses activités, ou ii) que le paiement de dividende ferait en sorte qu'elle deviendrait incapable de régler ses dettes à mesure qu'elles arrivent à échéance dans le cours normal de ses activités. Les dettes de la Société comprennent celles contractées dans le cours normal de ses activités, les emprunts, y compris la dette intersociété, et les montants, le cas échéant, qui sont dus par la Société aux termes de garanties à l'égard desquelles une demande de paiement a été formulée.

13. Aucun droit de vote, sauf dans des circonstances limitées

Les porteurs d'actions privilégiées n'ont généralement pas le droit de vote aux assemblées des actionnaires de la Société, sauf dans des circonstances limitées. Les porteurs d'actions privilégiées n'auront pas le droit d'élire le conseil d'administration de la Société.

Facteurs de risque propres aux actions privilégiées en circulation de Canaccord

Pour obtenir une liste détaillée des facteurs de risque propres aux actions privilégiées de série A et de série B, se reporter à la rubrique «Facteurs de risque» du prospectus simplifié daté du 16 juin 2011 de Canaccord.

Pour obtenir une liste détaillée des facteurs de risque propres aux actions privilégiées de série C et de série D, se reporter à la rubrique «Facteurs de risque» du prospectus simplifié daté du 2 avril 2012 de Canaccord.

Dividendes

La Société a déclaré les dividendes suivants sur ses actions ordinaires pour la période de trois ans close le 31 mars 2012 :

Trimestre	Dividendes	Date de clôture des registres	Date de paiement
T1/10	Suspendu	Suspendu	Suspendu
T2/10	0,05 \$	20 novembre 2009	10 décembre 2009
T3/10	0,05 \$	26 février 2010	10 mars 2012
T4/10	0,05 \$	4 juin 2010	15 juin 2010
T1/11	0,05 \$	27 août 2010	10 septembre 2010
T2/11	0,05 \$	19 novembre 2010	10 décembre 2010
T3/11	0,075 \$	4 mars 2011	15 mars 2011
T4/11	0,10 \$	3 juin 2011	15 juin 2011
T1/12	0,10 \$	26 août 2011	15 septembre 2011
T2/12	0,10 \$	2 décembre 2011	15 décembre 2011
T3/12	0,10 \$	2 mars 2012	15 mars 2012
T4/12	0,10 \$	1 ^{er} juin 2012	15 juin 2012

La Société a déclaré les dividendes suivants sur ses actions privilégiées pour la période de trois ans close le 31 mars 2012 :

Trimestre	Dividendes sur actions privilégiées de série A	Dividendes sur actions privilégiées de série C	Date de clôture des registres	Date de paiement
T1/12	0,37295 \$	s. o.	16 septembre 2011	30 septembre 2011
T2/12	0,34375 \$	s. o.	16 décembre 2011	3 janvier 2012
T3/12	0,34375 \$	s. o.	16 mars 2012	2 avril 2012
T4/12	0,34375 \$	0,3190 \$	15 juin 2012	3 juillet 2012

Le conseil d'administration déterminera le montant des dividendes et le moment de leur versement à son entière discrétion. Tous les paiements de dividendes seront tributaires de la conjoncture économique générale, de la situation financière, des résultats opérationnels et des besoins en capital de Canaccord, ainsi que d'autres facteurs que le conseil jugera pertinents.

Politique en matière de dividendes

Les dividendes devraient être déclarés et payés trimestriellement, mais le conseil d'administration en déterminera le montant et le moment à son entière discrétion. Tous les paiements de dividendes seront tributaires de la conjoncture économique générale, de la situation financière, des résultats opérationnels et des besoins en capital de Canaccord, ainsi que d'autres facteurs que le conseil jugera pertinents.

Description de la structure du capital

Le capital autorisé de la Société est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, et de trois catégories d'actions privilégiées, chacune étant d'un nombre illimité et pouvant être émises en série, dont 101 722 220 actions ordinaires, 4 540 000 actions privilégiées de série A et 4 000 000 actions privilégiées de série C sont émises et en circulation en date du 29 mai 2012.

Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes de la manière et au moment où ils sont déclarés par le conseil d'administration de la Société et ont droit à un vote par action sur toutes les questions faisant l'objet d'un scrutin à toutes les assemblées des actionnaires. Au moment d'une liquidation volontaire ou non ou de la dissolution de la Société, les porteurs d'actions ordinaires ont droit à une quote-part du reliquat des actifs disponibles aux fins de distribution, après règlement des obligations.

Les actions privilégiées peuvent être émises à l'occasion en une ou plusieurs séries. Le conseil d'administration de la Société peut :

- a) déterminer le nombre maximal d'actions de chaque série, déterminer qu'il n'y a aucun plafond ou modifier sa décision à cet égard;
- b) donner un nom servant à identifier les actions de chaque série ou modifier ce nom; et
- c) assortir les actions de chaque série de droits et restrictions particuliers ou modifier lesdits droits et restrictions.

i. Actions privilégiées de série A

Le 23 juin 2011, la Société a émis 4 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de série A à taux ajustable aux cinq ans et à dividendes cumulatifs (actions privilégiées de série A) à un prix d'achat de 25,00 \$ par action, pour un produit brut de 100 millions \$. Le 7 juillet 2011, la Société a clôturé l'option de surallocation et a émis 540 000 actions privilégiées de série A supplémentaires au prix de 25,00 \$ par action pour un produit brut de 13,5 millions \$. Les dividendes en espèces cumulatifs trimestriels, si on en déclare, seront payés à un taux annuel de 5,5 % pour la période initiale de cinq ans prenant fin le 30 septembre 2016. Après cette date, le taux sera rétabli tous les cinq ans pour qu'il corresponde au taux des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans majoré de 3,21 %.

Les porteurs d'actions privilégiées de série A ont le droit, à leur gré, de convertir une partie ou la totalité de leurs actions en un nombre équivalent d'actions privilégiées de premier rang de série B à taux variable et à dividendes cumulatifs (les «actions privilégiées de série B»), sous réserve de certaines conditions, le 30 septembre 2016 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions privilégiées de série B auront le droit de recevoir des dividendes préférentiels cumulatifs à taux variable payables trimestriellement, si déclarés, à un taux équivalent au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois, majoré de 3,21 %.

La Société a l'option de racheter les actions privilégiées de série A le 30 septembre 2016 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite, en tout ou en partie, à 25,00 \$ l'action avec tous les dividendes déclarés et non payés. Les actions privilégiées de série B sont rachetables au gré de la Société le 30 septembre 2021 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite, en tout ou en partie, à 25,00 \$ l'action avec tous les dividendes déclarés et non payés.

ii. Actions privilégiées de série C

Le 22 mars 2012, la Société a annoncé qu'elle avait convenu d'émettre 4 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de série C à taux ajustable aux cinq ans et à dividendes cumulatifs (actions privilégiées de série C) à un prix d'achat de 25,00 \$ par action, pour un produit brut de 100 millions \$. Les dividendes en espèces cumulatifs trimestriels, si déclarés, seront payés à un taux annuel de 5,75 % pour la période initiale de cinq ans prenant fin le 30 septembre 2016. Après cette date, le taux sera rétabli tous les cinq ans pour qu'il corresponde au taux des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans majoré de 4,03 %.

Les porteurs d'actions privilégiées de série C ont le droit, à leur gré, de convertir la totalité ou une partie de leurs actions en un nombre équivalent d'actions privilégiées de premier rang de série D à taux variable et à dividendes cumulatifs (les «actions privilégiées de série D»), sous réserve de certaines conditions, le 30 juin 2017 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions privilégiées de série C auront le droit de recevoir des dividendes préférentiels cumulatifs à taux variable payables trimestriellement, si la Société en déclare, à un taux équivalent au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois, majoré de 4 03 %.

La Société a l'option de racheter les actions privilégiées de série C le 30 juin 2017 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, en tout ou en partie, à 25,00 \$ l'action avec tous les dividendes déclarés et non payés. Les actions privilégiées de série C sont rachetables au gré de la Société le 30 juin 2022 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, en tout ou en partie, à 25,00 \$ l'action avec tous les dividendes déclarés et non payés.

Le placement a été clôturé après la fin de l'exercice, le 10 avril 2012. Le montant comptabilisé après déduction des frais d'émission, net des impôts différés de 1,0 million \$, s'est élevé à 97,3 millions \$.

Le produit net du placement a été affecté au remboursement partiel d'un montant de 97,0 millions \$ de la facilité de crédit à court terme de 150,0 millions \$ que la Société a obtenue à titre de crédit-relais dans le cadre de l'acquisition de CSHP. Le solde de la facilité à court terme a été remboursé en totalité le 22 mai 2012.

Restrictions sur la propriété et les transferts d'actions ordinaires

En vertu des règles établies par certaines autorités de réglementation en valeurs mobilières du Canada et des États-Unis, l'actionnariat d'un courtier en placement est assujéti à certaines restrictions. Pour permettre à Canaccord de se conformer à ces exigences, les statuts constitutifs de la Société comportent les dispositions suivantes.

- La Société peut exiger d'un souscripteur ou cessionnaire d'actions proposé qu'il soumette une déclaration relative à la détention d'actions de la Société à titre de propriétaire véritable et à toute autre question que les administrateurs jugent pertinente aux fins de déterminer si l'immatriculation de la souscription ou du transfert entraînerait une contravention aux statuts constitutifs ou aux exigences légales ou réglementaires applicables. La Société peut aussi exiger en tout temps une déclaration lorsque des procurations sont sollicitées auprès des actionnaires à ou avant une assemblée des actionnaires ou lorsque, de l'avis des administrateurs, la détention d'actions par une personne est susceptible de contrevenir aux statuts constitutifs ou aux exigences légales ou réglementaires applicables.
- La Société a le pouvoir de refuser d'émettre une action, d'inscrire un transfert d'action et de révoquer les droits de vote à l'égard de toute action de toute catégorie, si :
 - a) après l'émission ou l'immatriculation du transfert, l'actionnaire (avec les personnes avec qui elle a des liens ou les membres de son groupe) détiendrait à titre de propriétaire véritable ou contrôlerait, directement ou indirectement, une «participation importante» dans la Société sans avoir obtenu toutes les approbations requises de toutes les autorités de réglementation en valeurs mobilières pertinentes; ou
 - b) la personne qui demande l'émission ou l'immatriculation du transfert refuse de signer et délivrer une déclaration à l'égard de sa propriété véritable d'actions de la Société.

À ces fins, une «participation importante» signifie, en ce qui a trait à la Société :

- a) à l'égard des règles applicables de l'OCRCVM et de la Bourse de croissance TSX Inc. la détention : i) de titres avec droit de vote assurant au moins 10 % des votes afférents à la totalité des titres avec droit de vote de la Société; ii) d'au moins 10 % des titres participatifs en circulation de la Société; ou iii) d'une participation représentant au moins 10 % du total des titres de La Corporation Canaccord Genuity;
- b) à l'égard des règles applicables de la Bourse de Toronto, la détention, directe ou indirecte, à titre personnel ou de concert avec toute autre personne : i) assurant au moins 20 % des votes rattachés à la totalité des titres avec droit de vote; ii) conférant le droit de recevoir au moins

- 20 % de toute distribution versée sur le bénéfice; et iii) représentant au moins 20 % du capital social ou des titres participatifs de la Société;
- c) à l'égard des règles applicables de la Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) (qui renvoient à une participation importante en utilisant «position importante»), le fait de détenir le pouvoir d'orienter ou de faire orienter la gestion et les politiques de La Corporation Canaccord Genuity, que ce soit du fait de la possession de titres, d'un contrat ou de toute autre manière, et une personne est réputée détenir une position importante dans le capital social de la Société en vertu des règles de la Bourse si, directement ou indirectement, elle a le droit : i) d'exercer au moins 10 % des droits de vote afférents aux titres avec droit de vote; ou ii) de recevoir au moins 10 % du bénéfice net de la Société;
 - d) à l'égard des règles applicables de l'Autorité des marchés financiers au Québec, la propriété ou détention, directe ou indirecte, de plus de 10 % des droits de vote afférents aux titres émis par la Société; et
 - e) à l'égard des règles applicables de la Financial Industry Regulatory Authority (FINRA) des États-Unis, un changement dans l'actionnariat détenu dans la Société faisant en sorte qu'une personne ou entité possède, détienne ou contrôle, directement ou indirectement, au moins 25 % des titres.

La Société a le droit, à titre d'intermédiaire, de vendre, par la voie d'une Bourse désignée par les administrateurs de la Société, ou en l'absence de telle désignation, par contrat privé ou de toute autre manière, un nombre indéterminé d'actions de toute catégorie détenues par une personne en contravention aux statuts constitutifs, si les administrateurs de la Société déterminent que la vente est nécessaire ou souhaitable pour assurer le respect des statuts constitutifs et des exigences légales ou réglementaires applicables. La Société a aussi le droit de procéder à une telle vente si une personne omet de répondre à une demande de déclaration visée par les statuts constitutifs. Toute vente semblable sera assujettie à certaines conditions procédurales (énoncées dans les statuts constitutifs), y compris l'émission d'un avis du projet de vente.

Ces restrictions sur les transferts et l'émission d'actions de la Société ne s'appliquent généralement pas dans le cas d'une émission ou d'un transfert en faveur d'un courtier en placement ou d'une société de portefeuille d'un tel courtier dans la mesure où le transfert s'inscrit dans le cours normal des activités de son entreprise de courtage. Le conseil d'administration de la Société a le pouvoir d'établir les règles et procédures qu'il juge nécessaires et appropriées pour la mise en œuvre de ces dispositions.

La loi intitulée *Financial Services and Markets Act 2000* (Royaume-Uni) impose aux contrôleurs et contrôleurs proposés de Canaccord Genuity Limited l'obligation d'obtenir l'approbation de la Financial Services Authority (FSA) avant de prendre le contrôle ou de hausser le niveau de contrôle détenu (dans certaines circonstances). Le défaut d'obtenir cette approbation constitue une infraction en vertu du paragraphe 191(3) de la *Financial Services and Markets Act 2000* (Royaume-Uni). La FSA dispose d'un délai maximal de trois mois pour examiner un tel changement de contrôle et décider de l'approuver ou non. Un contrôleur ou contrôleur proposé devrait tenir compte du délai requis à cette fin lorsqu'il décide du moment où il donnera son avis. En ce qui a trait à Canaccord Genuity Limited, un «contrôleur» est une personne qui (avec ses associés) détient au moins 10 % des actions de la Société ou qui est en mesure d'influer de manière importante sur la gestion de la Société grâce à son actionnariat dans la Société.

Des obligations similaires existent en vertu des lois de Hong Kong, de Singapour et de Jersey et Guernesey aux Îles de la Manche relativement aux filiales de la Société qui sont réglementées par les autorités en valeurs mobilières et en instruments à terme dans ces territoires.

Ces restrictions sur la propriété et les transferts d'actions ordinaires peuvent avoir une incidence sur la négociabilité et la liquidité des actions ordinaires. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Facteurs de risque».

Marché des titres

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (TSX), sous le symbole «CF», ainsi qu'à l'AIM, branche de la Bourse de Londres, également sous le symbole «CF.».

Les actions privilégiées de série A de Canaccord sont négociées à la Bourse de Toronto sous le symbole «CF.PR.A». Les actions privilégiées de série C de Canaccord sont négociées à la Bourse de Toronto sous le symbole «CF.PR.C».

Cours et volume de négociation

Le tableau suivant présente les cours de clôture extrêmes ainsi que le volume de négociation mensuel pour les actions ordinaires de la Société à la TSX.

Mois	Haut	Bas	Volume de négociation mensuel
Avril 2012	8,27	7,80	4 483 040
Mars 2012	9,17	7,97	4 525 300
Février 2012	9,44	7,83	5 856 000
Janvier 2012	8,50	7,61	3 905 200
Décembre 2011	9,72	6,94	6 351 500
Novembre 2011	9,68	8,21	2 473 900
Octobre 2011	9,74	8,32	3 562 400
Septembre 2011	10,71	9,32	3 171 300
Août 2011	12,90	9,42	4 219 300
Juillet 2011	13,05	12,05	1 116 000
Juin 2011	14,00	11,65	1 629 100
Mai 2011	14,86	12,66	7 543 400
Avril 2011	15,31	13,91	1 336 700

Titres bloqués

À la connaissance de la Société, les actions ordinaires suivantes étaient bloquées au 31 mars 2012 ou font l'objet de restrictions contractuelles qui interdisent leur cession avant une certaine date. Dans tous les cas de blocage, la Société peut exercer sa discrétion pour libérer les actions bloquées ou modifier les restrictions relatives à la date avant la date prévue.

	Nombre total d'actions ordinaires bloquées ou soumises à des restrictions quant à la date	Pourcentage des actions diluées en circulation	2012	2013	2014 ou après
Blocage en vertu du régime d'intéressement des employés	32 280 723	30,2 %	7 631 750	5 979 931	18 699 042

Le «blocage en vertu du régime d'intéressement des employés» constitue l'ensemble des actions qui ne pouvaient pas être négociées et qui étaient détenues en raison du programme de maintien en fonction et des contrats d'emploi pour les employés de la Société au 31 mars 2012. Les actions sont bloquées et libérées selon les modalités énoncées dans des conventions individuelles. Par suite de l'acquisition de Genuity, 26,5 millions d'actions ont été émises et bloquées le 23 avril 2010. Ces actions sont libérées au prorata sur une période de cinq ans; par conséquent, 5,3 millions d'actions ont été libérées le 23 avril 2011 et 5,3 millions d'actions additionnelles ont été libérées le 23 avril 2012. De plus, par suite de l'acquisition de BGF, 623 796 actions ont été émises et bloquées le 1^{er} novembre 2011. Ces actions sont libérées au prorata sur une période de cinq ans.

Administrateurs et dirigeants

Nom, fonction et actionnariat

Sont présentés ci-après, pour chaque administrateur de la Société, son nom, sa municipalité de résidence, son poste, sa période de service et sa principale fonction au cours des cinq dernières années. Chaque administrateur de la Société occupe ses fonctions jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (qui a été convoquée pour le 12 juillet 2012) ou jusqu'à l'élection ou à la nomination de son remplaçant, sauf si son poste devient vacant plus tôt, conformément aux statuts constitutifs de la Société, ou qu'il devient inapte à agir comme administrateur.

Chaque administrateur reste en fonction au gré du conseil d'administration.

Nom, municipalité de résidence et poste occupé	Fonction principale au cours des cinq dernières années	Administrateur depuis
CHARLES N. BRALVER Westport, Connecticut Administrateur	Associé de Massif Partners LLP; doyen associé principal de International Business and Finance et directeur exécutif du Center for Emerging Market Enterprises, The Fletcher School, Tufts University	2010
PETER M. BROWN ¹ Vancouver, Colombie-Britannique Fondateur et président honoraire du conseil d'administration	Fondateur et président honoraire du conseil d'administration de la Société	1997 ¹
MASSIMO C. CARELLO ² Londres (Angleterre) Administrateur	Administrateur de sociétés et investisseur privé dans des sociétés ouvertes	2008
WILLIAM J. EEUWES ^{2,3,4} Burlington, Ontario Administrateur	Vice-président principal et directeur général de Manuvie Capital	2002
MICHAEL D. HARRIS ^{3,5} Toronto, Ontario Administrateur	Conseiller d'affaires principal de Cassels Brock & Blackwell LLP; conseiller d'affaires principal de Goodmans LLP	2004
DAVID J. KASSIE ⁶ Toronto, Ontario Président du conseil d'administration et administrateur	Président du conseil de la Société et de La Corporation Canaccord Genuity; associé de Marchés des capitaux Genuity	2010
TERRENCE A. LYONS ^{2,3,7} Vancouver, Colombie-Britannique Administrateur principal	Président du conseil d'administration de EACOM Timber Corporation; président du conseil de Northgate Minerals Corporation	2004
PAUL D. REYNOLDS Toronto, Ontario Chef de la direction et administrateur	Président et chef de la direction de la Société	2005
MICHAEL A. WALKER West Vancouver, Colombie-Britannique Administrateur	Investisseur dans des titres de sociétés fermées; Senior Fellow de l'Institut Fraser et président de The Fraser Institute Foundation	2006

- 1) En 1968, M. Brown a joint les rangs de la société qui exerçait auparavant les activités de La Corporation Canaccord Genuity; il est devenu administrateur de la Société en 1997 lors de la réorganisation des sociétés du groupe Canaccord et de la constitution de la Société.
- 2) Membre du comité d'audit.
- 3) Membre du comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération
- 4) M. Eeuwes a été administrateur d'une société fermée, Micro-Optics Development Corp. jusqu'en avril 2003. Dans l'année ayant suivi sa démission, cette société a fait l'objet d'une mise sous syndic et s'est placée sous la protection des lois en matière d'insolvabilité.
- 5) M. Harris a été administrateur de Naturade, Inc. société ouverte des États-Unis, jusqu'en août 2006. Dans l'année ayant suivi sa démission, cette société a procédé à une réorganisation en vertu du chapitre 11 du *Bankruptcy Code* des États-Unis. M. Harris était administrateur de Grant Forest Products Inc. Le 25 juin 2009, la Cour supérieure de justice de l'Ontario (rôle commercial) a rendu une ordonnance en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* («LACC») à l'égard de Grant Forest Products Inc. M. Harris est resté administrateur de Grant Forest Products jusqu'au 30 juin 2010 afin d'aider à la réalisation ordonnée de l'arrangement en vertu de la LACC.
- 6) M. Kassie était président du conseil d'administration et administrateur de SkyPower Corporation au moment où, le 12 août 2009, la Cour supérieure de justice de l'Ontario (rôle commercial) a rendu une ordonnance en vertu de la LACC à l'égard de SkyPower Corporation. La réalisation des biens de la société (désormais appelée Interwind Corp.) est en cours et, à ce jour, aucun paiement n'est en souffrance à l'égard des créanciers. M. Kassie est aussi administrateur d'ACE Aviation Holdings Inc. qui a adopté une résolution des actionnaires le 25 avril 2012 approuvant la liquidation de la société aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Le processus de liquidation est toujours en cours.
- 7) M. Lyons était administrateur et chef de la direction de FT Capital Ltd. (FT Capital), laquelle était sous le coup d'une interdiction d'effectuer des transactions sur valeurs en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba et en Ontario pour avoir omis de déposer ses états financiers depuis l'exercice clos le 31 décembre 2001. FT Capital a été liquidée et dissoute le 30 juin 2009 et M. Lyons a cessé d'être administrateur. M. Lyons est aussi administrateur de Royal Oak Ventures Inc. (Royal Oak), laquelle est actuellement sous le coup d'une interdiction d'effectuer des transactions sur valeurs en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec pour avoir omis de déposer ses états financiers depuis l'exercice clos le 31 décembre 2003. M. Lyons a été administrateur d'International Utilities Structures Inc. (IUSI), laquelle s'est vu accorder, le 17 octobre 2003, une protection à l'encontre de ses créanciers par la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta, en vertu de la LACC. Le 31 mars 2005, une ordonnance a homologué le plan définitif de restructuration d'IUSI en vertu de la LACC et M. Lyons a démissionné à titre d'administrateur. M. Lyons a été élu au conseil d'administration de FT Capital, Royal Oak et IUSI principalement en raison de sa précieuse expérience et de ses compétences en matière de restructuration financière dans un contexte d'insolvabilité.

Outre M. Paul Reynolds, les seuls autres hauts dirigeants de Financière Canaccord Inc. sont Brad Kotush de Toronto (Ontario), qui est vice-président à la direction et chef des finances de Financière Canaccord Inc. et de La Corporation Canaccord Genuity; Peter Virvilis de Vancouver (Colombie- Britannique), qui est vice-président à la direction, Exploitation et trésorier de Financière Canaccord Inc. et de La Corporation Canaccord Genuity; et Scott Davidson de Toronto (Ontario), qui est le vice-président à la direction, chef mondial, Développement de l'entreprise et stratégie de Financière Canaccord Inc. M. Kotush s'est joint à Canaccord en 1998 à titre de vice-président, Projets spéciaux, et a été chef des finances et secrétaire de Canaccord Capital (Europe) Limited (maintenant Canaccord Genuity Limited), ainsi que chef de l'information et vice-président principal des finances de Financière Canaccord Ltée. M. Virvilis est entré à Canaccord en 1987 à titre de trésorier. M. Davidson a joint les rangs de Canaccord en 2002. Il est actuellement responsable de l'évaluation de stratégies axées sur la croissance de la société à l'échelle mondiale ainsi que des communications de l'entreprise.

Au 29 mai 2012, les douze administrateurs et hauts dirigeants de la Société susmentionnés, collectivement, détenaient à titre de propriétaires véritables ou contrôlaient, directement ou indirectement, un total de 6 343 474 actions ordinaires, soit 6,2 % des actions ordinaires émises et en circulation à cette date.

Conflits d'intérêts

Des membres de la haute direction, des administrateurs et des employés de Canaccord peuvent, à l'occasion, investir dans des titres de sociétés fermées ou ouvertes ou dans des fonds de placement dans lesquels Canaccord, ou un membre de son groupe, investit ou pour lequel Canaccord exécute des mandats de financement de sociétés, publie de la recherche ou fait fonction de teneur de marché. Il y a certains risques que, en raison d'un tel placement, un administrateur, un membre de la direction ou un employé prenne des mesures qui vont à l'encontre des intérêts de Canaccord. En outre, certains administrateurs de Canaccord siègent également au conseil d'administration d'autres sociétés œuvrant dans une vaste gamme de secteurs; par conséquent, le risque que ces administrateurs puissent se retrouver en situation de conflits d'intérêts existe.

Poursuites

Dans le cours normal des activités, la Société ou ses filiales, à titre de maison de courtage, sont parties à des litiges et, au 31 mars 2012, elles étaient défenderesses dans diverses poursuites judiciaires. La Société a inscrit des charges à payer pour les affaires en litige lorsque les paiements sont probables et peuvent raisonnablement être estimés. Même si l'issue de ces poursuites dépend d'une résolution future, l'évaluation et l'analyse de celles-ci par la direction indiquent que la résolution ultime probable de ces poursuites, prises isolément ou dans leur ensemble, n'aura pas d'effet important sur la situation financière de la Société. Les poursuites décrites ci-dessous ont été intentées contre la Société ou ses filiales et, bien que la Société ait nié les allégations et ait l'intention de se défendre avec vigueur dans chaque cas, l'issue de chaque poursuite ne peut être prédite avec certitude. Les sommes réclamées à l'égard des poursuites, ou qui pourraient être réclamées, sont importantes et, par conséquent, ces poursuites sont décrites dans la présente notice annuelle.

- i) En 2002, deux poursuites ont été intentées devant la Cour supérieure du Québec contre La Corporation Canaccord Genuity et d'autres défenderesses, y compris un autre courtier en valeurs mobilières. Dans les deux cas, il s'agit de recours collectifs qui comportent des allégations de pratiques illicites de négociation et de déclaration par la Société et un autre défendeur et des allégations que la Société a fait preuve de négligence dans le cadre d'un placement privé en 2000. Les enquêtes préalables sont terminées et les parties procèdent actuellement à l'échange de rapports d'experts. Canaccord entend contester vigoureusement ces allégations.
- ii) Genuity a été désignée à titre de codéfenderesse dans le cadre d'un recours collectif présenté à la Cour supérieure de justice de l'Ontario par Marchés mondiaux CIBC Inc. en 2005, alléguant la sollicitation inappropriée auprès d'employés de la demanderesse, le complot, l'incitation à la rupture de contrat, l'ingérence dans des relations commerciales, le manquement à des obligations fiduciaires, l'utilisation inappropriée de renseignements confidentiels et l'appropriation indue de possibilités favorables pour l'entreprise. La demanderesse réclame à Genuity des dommages-intérêts généraux devant être déterminés par la cour ainsi qu'un compte rendu des avantages reçus par l'ensemble des partis dans le cadre de ces activités alléguées. Une poursuite a également été intentée contre l'ensemble des partis à l'égard de dommages-intérêts punitifs d'un montant de 10,0 millions \$. La direction croit pouvoir opposer une défense à ces poursuites et qu'aucun passif n'en résultera pour Genuity. Comme La Corporation Canaccord Genuity a pris en charge la totalité des actifs et des passifs de Genuity, elle peut être assujettie à toute décision qui pourrait être défavorable pour Genuity relativement à ce litige.
- iii) La Société et Collins Stewart Hawkpoint ainsi que sa filiale américaine, Collins Stewart LLC, entre autres, sont codéfenderesses dans le cadre d'une poursuite intentée par Morgan Joseph TriArtisan Group Inc. et Morgan Joseph TriArtisan LLC devant le tribunal étatique de New York, alléguant qu'un projet de coentreprise entre Collins Stewart LLC et Morgan Joseph TriArtisan LLC à New York est fondamentalement incompatible avec l'acquisition de Collins Stewart par la Société. La Société fait l'objet d'allégations portant sur l'atteinte délictuelle à des contrats, l'atteinte délictuelle à des avantages tirés d'un projet d'entreprise et la complicité dans la violation du devoir de fiduciaire. En guise de mesures de réparation, la demanderesse réclame à la Société des dommages-intérêts compensatoires d'au moins 35 millions \$ et des dommages-intérêts punitifs équivalant à trois fois les dommages-intérêts compensatoires, ou environ 100 millions \$. Les arguments de défense opposables à ces allégations et la détermination du montant des dommages-intérêts restent à établir. La Société considère que ces allégations sont fallacieuses et totalement infondées, et elle entend les contester vigoureusement.

Intérêt des membres de la direction et autres dans les transactions importantes

À la connaissance de la Société, à l'exception de ce qui est décrit ci-dessous, après qu'elle se soit dûment informée, aucun administrateur, haut dirigeant ou actionnaire principal de la Société ni aucun membre du groupe de ces administrateurs, haut dirigeants ou actionnaires principaux faisant partie de la direction ni aucune personne leur étant liée n'a eu de participation importante directe ou indirecte dans une transaction ou une transaction envisagée

qui a influé ou influera considérablement sur la Société au cours des trois derniers exercices complétés ou au cours de l'exercice considéré.

David Kassie, président du conseil du Groupe et administrateur de la Société et Joao Esteireiro, Dvaipayan Ghose, Earl Rotman, Barry Goldberg, Daniel Daviau, Edward Hirst et David Morrison, qui sont tous hauts dirigeants de La Corporation Canaccord Genuity, filiale en propriété exclusive de la Société, avaient des participations dans l'acquisition de Marchés des capitaux Genuity, laquelle est décrite dans la circulaire d'information de la direction datée du 24 mars 2010, aux fins de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui a eu lieu le 22 avril 2010, sous les rubriques «L'acquisition» et «La Société après l'acquisition», qui sont intégrées par renvoi aux présentes, et dans la déclaration d'acquisition d'entreprise datée du 10 mai 2010, qui est intégrée par renvoi aux présentes.

Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

Les Services aux investisseurs Computershare Inc. font fonction d'agent des transferts et d'agent chargé de la tenue des registres de la Société à ses bureaux principaux de Vancouver et Toronto.

Contrats importants

Le 1^{er} novembre 2011, la Société a clôturé l'acquisition d'une participation de 50 % dans BGF Capital Group Pty Ltd, société indépendante offrant des services de financement de sociétés dont le siège social se trouve en Australie et qui compte des bureaux à Melbourne, à Sydney et à Hong Kong. La contrepartie totale s'est composée de 623 796 actions ordinaires de Canaccord d'une valeur de 5,7 millions \$ et d'une somme en espèces de 36,5 millions \$. La convention d'achat octroie aussi à Canaccord une option d'achat de la participation de 50 % restante dans BGF. L'option peut être exercée par la Société sur une période de trois mois débutant le 1^{er} novembre 2016 à un prix devant être fixé à ce moment-là selon les profits réalisés par Canaccord BGF, comme il est stipulé dans la convention d'achat. Se reporter à la page 10 pour de plus amples renseignements sur l'acquisition.

Le 21 mars 2012, la Société a réalisé l'acquisition de la totalité de Collins Stewart Hawkpoint plc, société indépendante de financement de sociétés dont le siège social se trouve au Royaume-Uni et qui exerce des activités en Europe, aux États-Unis et à Singapour. Le total du prix d'acquisition de 400,1 millions \$ a été versé au comptant et en actions ordinaires de Canaccord. Se reporter à la page 10 pour de plus amples renseignements sur l'acquisition.

La Société a conclu une convention de crédit garantie de premier rang d'un montant de 150 millions \$ afin de financer une partie de la contrepartie au comptant pour l'acquisition de CSHP. Au 31 mars 2012, la Société avait un solde impayé de 150,0 millions de dollars. La facilité de crédit à court terme porte un taux d'intérêt lié au taux préférentiel (jusqu'à + 75 points de base) par année et la facilité doit être réglée dans les 180 jours suivants le prélèvement initial, le 21 mars 2012.

Dans le cadre de l'acquisition de Genuity, la Société a émis 26,5 millions d'actions ordinaires de Canaccord évaluées à 271,9 millions \$. Ces actions ont été placées en main tierce au moment de la clôture et sont libérées au prorata sur cinq ans; par conséquent, 5,3 millions d'actions ont été libérées le 23 avril 2011, et 5,3 millions d'actions supplémentaires ont été libérées le 23 avril 2012.

Exception faite de ces contrats et des contrats conclus dans le cours normal des activités, Canaccord n'a conclu aucun contrat important au cours du dernier exercice complété, ni conclu précédemment quelque contrat encore en vigueur pouvant raisonnablement être considéré comme important.

Experts

Les auditeurs de la Société sont Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., lesquels ont préparé le rapport des auditeurs indépendants figurant à la page 69 du rapport annuel de l'exercice 2012.

Honoraires pour les services des auditeurs externes

Le total des honoraires facturés pour des services professionnels rendus pour les exercices clos les 31 mars 2012 et 2011 sont les suivants :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Honoraires d'audit	2 446 980 \$	1 657 150 \$
Honoraires liés à l'audit ¹	534 907	190 800
Honoraires pour des services de fiscalité ²	979 377	792 850
Tous les autres honoraires	—	—

¹ Comprennent les travaux de comptabilité et de consultation à l'égard de questions diverses

² Préparation et examen des déclarations portant sur l'impôt des sociétés et les taxes à la consommation. Comprennent aussi les travaux de consultation sur diverses questions liées à l'impôt des sociétés, y compris les honoraires de fiscalité relatifs aux acquisitions.

Comités

Comité d'audit

Le comité d'audit assiste le conseil d'administration dans l'accomplissement de ses fonctions de supervision en assurant la surveillance des pratiques de Canaccord en matière de présentation de l'information financière ainsi que des communications financières. Le comité d'audit est actuellement composé de Terrence Lyons (président), Massimo Carello et William Eeuwes. Chacun possède des compétences financières. MM. Lyons, Carello et Eeuwes sont indépendants de la direction

Le comité d'audit a notamment comme fonctions et devoirs particuliers :

- de revoir les états financiers consolidés intermédiaires et annuels de Canaccord, les rapports de gestion intermédiaires et annuels, ainsi que les communiqués s'y rapportant avant leur diffusion publique;
- d'évaluer les conventions comptables de Canaccord et de discuter de leur justesse avec la direction et les auditeurs externes de Canaccord;
- d'assister la direction à relever les principaux risques d'affaires de Canaccord;
- d'examiner les plans des auditeurs externes aux fins de l'évaluation des contrôles financiers internes de Canaccord et des tests à leur égard;
- de superviser les auditeurs externes de Canaccord, notamment en approuvant les modalités de leur mandat.

La formation et l'expérience connexe (s'il y a lieu) de chaque membre du comité d'audit sont décrites ci-après.

Terrence Lyons (président) – M. Lyons est l'ancien président du conseil d'administration de Northgate Minerals Corporation, société récemment acquise par Aurico Gold et constituant une nouvelle société aurifère de moyenne capitalisation d'une valeur supérieure à 3 milliards \$. Il est administrateur de plusieurs sociétés ouvertes et fermées, dont Sprott Resource Corp. Polaris Minerals Corporation, EACOM Timber Corporation et BC Pavilion Corporation (Pavco), et il agit actuellement à titre d'administrateur principal et président du comité d'audit de Financière Canaccord Inc.

M. Lyons est ingénieur civil (Université de la Colombie-Britannique) et détient un MBA de l'Université Western Ontario. Il siège au conseil consultatif de la Richard Ivey School of Business et participe activement à des événements sportifs et caritatifs. Il a été gouverneur de la Fondation olympique canadienne et président du conseil de la Mining Association de la Colombie-Britannique. En 2007, il a reçu la médaille INCO de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole en reconnaissance de ses services exceptionnels au sein du secteur minier.

Massimo Carello – M. Carello est administrateur de sociétés et investisseur privé dans des sociétés ouvertes. Il a été président du conseil et chef de la direction de Fiat UK Ltd. de 1990 à 2001, et président du conseil et chef de la direction de Diners Club UK Ltd. de 2001 à 2004. Il a été membre du comité des présidents de la Confédération of British Industry (CBI) de 1998 à 2003 et a été membre du comité européen de CBI. Il a été vice-président de la chambre de commerce italienne au Royaume-Uni de 1998 à 2005. En plus de siéger au conseil de Financière Canaccord Inc., M. Carello est administrateur et membre des comités d'audit des sociétés ouvertes suivantes : Canadian Overseas Petroleum Ltd. et Orsu Metals Corporation. Jusqu'en décembre 2010, il a également été administrateur et membre du comité d'audit d'Uranium One Inc.

William J. Eeuwes – M. Eeuwes est premier vice-président et directeur général de Capital Manuvie, division de La Compagnie d'Assurance-vie Manufacturers. En qualité de dirigeant, il a la responsabilité de quatre équipes d'actifs de placements au Canada, soit Capital Manuvie (souscriptions privées et financement mezzanine), Financement de projets (énergie et infrastructures), Regional Power Inc. et NAL Resource Management Limited (pétrole et gaz). Avant de se joindre à Manuvie en 1999, M. Eeuwes a fait carrière dans le secteur bancaire, comptant 25 ans d'expérience en prise ferme et en gestion d'une vaste gamme d'activités de financement, comme les prises de contrôle par emprunt, les prêts aux entreprises et le financement de projets. M. Eeuwes est diplômé de la Richard Ivey School of Business de l'Université de Western Ontario. En plus de siéger au conseil de Financière Canaccord Inc., il est administrateur de la société ouverte NAL Energy Corporation, cotée à la Bourse de Toronto.

Une copie de la charte du comité d'audit est jointe en annexe A des présentes. Les auditeurs font le suivi constant des honoraires relatifs à tous les services liés à l'audit et services autres que d'audit. Le conseil d'administration a établi une politique selon laquelle les honoraires pour des services autres que des services d'audit ou de fiscalité ne doivent pas, sans l'approbation du comité, excéder 25 % des honoraires pour des services d'audit ou de fiscalité.

Comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération

Le comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération s'emploie à maintenir des normes élevées en matière de gouvernance d'entreprise axées sur un conseil d'administration solide et diligent et sur la gestion prudente de la rémunération des dirigeants. Le comité doit être composé d'au moins trois membres, chacun étant nommé annuellement par le conseil d'administration. Le comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération est composé de Michael Harris (président), William Eeuwes et Terrence Lyons, ceux-ci étant tous indépendants de la direction au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières.

Le mandat du comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération comprend :

- l'élaboration de lignes directrices appropriées en matière de gouvernance d'entreprise et la formulation de recommandations à cet égard au conseil d'administration;
- l'identification de futurs membres du conseil et des comités et l'évaluation annuelle du rendement du conseil;
- l'évaluation du rendement du chef de la direction et la détermination de sa rémunération;
- l'examen de la rémunération de tous les hauts dirigeants et la formulation de recommandations à cet égard au conseil;
- l'établissement et l'octroi (ou la délégation de ce pouvoir) d'attributions d'actions ou d'options sur actions aux employés en vertu des régimes d'intéressement de Canaccord;
- l'examen des politiques et programmes clés en matière de ressources humaines.

La formation et l'expérience connexe (s'il y a lieu) de chaque membre du comité sont décrites ci-après.

Michael Harris, IAS.A (président du conseil) – M. Harris est conseiller d'affaires principal au sein du cabinet d'avocats Cassels Brock & Blackwell LLP de Toronto et président de son propre cabinet de services-conseils, Steane Consulting Ltd. et, à ce titre, il agit comme consultant auprès de diverses sociétés canadiennes. Avant de se joindre à Cassels Brock en mars 2010, il était conseiller d'affaires principal au sein du cabinet d'avocats Goodmans LLP à Toronto.

M. Harris est né à Toronto en 1945 et a grandi à Callander et à North Bay, en Ontario. Avant d'être élu à l'assemblée législative de l'Ontario en 1981, il a été enseignant, commissaire et président d'école et entrepreneur dans la région de Nipissing. Le 8 juin 1995, M. Harris est devenu le 22^e premier ministre de l'Ontario après une victoire écrasante. Il a été réélu en 1999, devenant ainsi le premier premier ministre de l'Ontario à former un deuxième gouvernement majoritaire de suite en plus de 30 ans.

En plus de siéger au conseil d'administration de plusieurs sociétés canadiennes, M. Harris est administrateur de la Fondation Tim Horton pour les enfants. Il est président honoraire des campagnes de sollicitation de fonds pour le centre hospitalier du district de North Bay, l'Université Nipissing et le Canadore College. M. Harris est également Senior Fellow de l'Institut Fraser. Il est titulaire d'une accréditation à titre d'IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

En plus de siéger au conseil de Financière Canaccord Inc., M. Harris est administrateur des sociétés ouvertes suivantes : Chartwell Seniors Housing Real Estate Investment Trust (président), FirstService Corporation, Routel Inc. (président) et Element Financial.

William J. Eeuwes – se reporter au profil présenté dans la section «comité d'audit».

Terrence A. Lyons – se reporter au profil présenté dans la section «comité d'audit».

Renseignements supplémentaires

Des renseignements supplémentaires concernant la Société peuvent être obtenus dans le site Web de SEDAR, à l'adresse sedar.com.

Des renseignements supplémentaires, dont la rémunération et la dette des administrateurs et hauts dirigeants, les principaux porteurs de titres de la Société et les options visant l'achat de titres se trouvent dans la circulaire d'information de la Société relativement à sa dernière assemblée annuelle des actionnaires.

D'autres informations financières sont également fournies dans les états financiers consolidés et le rapport de gestion de la Société pour son dernier exercice complété.

Annexe A – Charte du comité d’audit

(Telle qu’elle a été approuvée par le comité d’audit le 27 janvier 2005 et modifiée le 22 mai 2012.)

1. MANDAT

Le comité d’audit du conseil d’administration de la Société (le «comité d’audit») a pour mandat premier d’assister le conseil à superviser la présentation de l’information financière et les communications financières de la Société. Cette supervision comprend :

- a) l’examen des états financiers consolidés et des communications financières transmis aux actionnaires et diffusés dans le public;
- b) l’examen des systèmes de contrôle interne pour garantir l’intégrité de la présentation de l’information financière de la Société; et
- c) la surveillance de l’indépendance et du rendement des auditeurs externes de la Société et la présentation de rapports sur le travail des auditeurs externes directement au conseil.

2. COMPOSITION ET ORGANISATION DU COMITÉ

2.1 Le comité d’audit doit être composé d’au moins trois administrateurs.

2.2 Sous réserve des lois applicables en matière de valeurs mobilières (y compris les dispenses), chaque membre du comité d’audit doit être indépendant. Un membre du comité d’audit est indépendant s’il n’a aucune relation importante, directe ou indirecte, avec un émetteur. Une relation importante s’entend d’une relation qui, de l’avis du conseil d’administration de l’émetteur, pourrait raisonnablement entraver l’exercice du jugement indépendant d’un membre du comité¹.

2.3 Chaque membre du comité d’audit doit avoir des compétences financières, ce qui s’entend de la capacité de lire et de comprendre un jeu d’états financiers qui présentent des questions comptables d’une ampleur et d’un degré de complexité comparables dans l’ensemble à ceux des questions dont on peut raisonnablement penser qu’elles seront soulevées par les états financiers de l’émetteur.²

2.4 Le conseil nommera chaque année, parmi ses membres, ceux qui composeront le comité d’audit pour un mandat de un an. Le mandat des membres peut être renouvelé.

2.5 Le conseil nommera aussi un président du comité d’audit (le «président du comité d’audit») pour un mandat de un an. Le président du comité d’audit peut agir à ce titre pendant un nombre de mandats consécutifs indéterminé.

2.6 Un membre du comité d’audit peut être destitué ou remplacé en tout temps par le conseil. Le conseil comblera tout poste vacant au sein du comité d’audit par la nomination de l’un des membres du conseil.

3. RÉUNIONS

3.1 Le comité d’audit se réunira au moins quatre fois par année. Le président du comité d’audit peut, s’il y a lieu, convoquer des réunions spéciales.

3.2 Une réunion du comité d’audit aura quorum si une majorité des membres sont présents.

¹) Règlement 52-110 (*Comités de vérification*), paragraphe 1.4.

²) Règlement 52-110 (*Comités de vérification*), paragraphe 1.6.

3.3 Les membres peuvent participer aux réunions du comité d'audit par téléconférence, par vidéoconférence, ou à l'aide d'autre matériel de communication semblable permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer entre elles.

3.4 Le président du comité d'audit fixera l'ordre du jour de chaque réunion, après consultation de la direction et des auditeurs externes. Les documents relatifs à l'ordre du jour, comme les projets d'états financiers consolidés, doivent être transmis aux membres du comité d'audit de façon à ce qu'ils disposent d'un délai raisonnable pour les examiner avant la réunion.

3.5 Les auditeurs de la Société seront informés du nom des membres du comité d'audit et recevront un avis de convocation aux réunions du comité d'audit auxquelles ils seront invités à participer et dans le cadre desquelles ils auront droit de parole sur les questions relatives à leurs devoirs.

3.6 Un procès-verbal fidèle des réunions du comité d'audit consignait les décisions prises par le comité sera dressé. Le procès-verbal de chaque réunion doit être distribué aux membres du conseil, au chef de la direction, au chef des finances et aux auditeurs externes.

4. RESPONSABILITÉS DU COMITÉ

4.1 Afin d'assister le conseil, le comité d'audit :

Auditeurs externes

- a) choisira, évaluera et recommandera au conseil, en vue de l'approbation des actionnaires, les auditeurs externes qui examineront les comptes, contrôles et états financiers de la Société;
- b) évaluera, avant l'audit annuel effectué par les auditeurs externes, l'étendue et la portée générale de leur examen, y compris leur lettre de mandat;
- c) fixera la rémunération à être versée aux auditeurs externes et en recommandera le paiement au conseil;
- d) obtiendra des auditeurs externes la confirmation de leur objectivité et de leur indépendance au sens des règles de déontologie ou du code d'éthique adoptés par l'institut ou l'ordre des comptables agréés provincial dont ils font partie;
- e) recommandera, au besoin, au conseil de remplacer les auditeurs externes;
- f) se réunira au moins chaque année avec les auditeurs externes, hors la présence de la direction, et fera rapport de ladite réunion au conseil;
- g) préapprouvera les services autres que d'audit à être fournis à la Société par les auditeurs externes ainsi que les honoraires liés à ces services;

États financiers consolidés et information financière

- h) examinera les états financiers consolidés annuels audités de la Société, en discutera avec la direction et les auditeurs externes et recommandera leur approbation au conseil;
- i) examinera les états financiers consolidés trimestriels, en discutera avec la direction et recommandera, s'il y a lieu, leur approbation au conseil;
- j) examinera le contenu financier du rapport annuel et recommandera, s'il y a lieu, son approbation au conseil;

- k) examinera le processus d'attestation des états financiers par le chef de la direction et le chef des finances;
- l) examinera le rapport de gestion de la Société, les communiqués fournissant des indications concernant les résultats, les communiqués sur les résultats annuels et intermédiaires ainsi que les rapports du comité d'audit avant leur communication publique par la Société;
- m) examinera chaque année avec les auditeurs externes les principes comptables de la Société et le caractère raisonnable des jugements et estimations de la direction appliqués aux fins de sa présentation de l'information financière;
- n) examinera et étudiera les rapports et recommandations importants émanant des auditeurs externes, la réponse de la direction, ainsi que la mesure dans laquelle les recommandations formulées par les auditeurs externes ont été mises en œuvre;

Systèmes de gestion des risques, de contrôle interne et d'information

- o) examinera avec les auditeurs externes et la direction les politiques et procédures générales employées par la Société à l'égard de la comptabilité interne et des contrôles financiers;
- p) examinera le caractère approprié des systèmes de sécurité de l'information, systèmes d'information et plans de récupération;
- q) examinera les projets de la direction concernant tout changement aux pratiques ou conventions comptables ainsi que leur incidence financière;
- r) examinera avec les auditeurs externes et, s'il y a lieu, avec le conseiller juridique, tout litige, toute réclamation ou toute éventualité, y compris les cotisations fiscales, susceptible d'influer de manière importante sur la situation financière de la Société et la façon dont ces questions sont présentées dans les états financiers consolidés;
- s) discutera avec la direction et les auditeurs externes de la correspondance avec les organismes de réglementation, des plaintes des employés ou des rapports publiés soulevant des problèmes importants concernant les états financiers ou la présentation de l'information financière de la Société;
- t) assistera la direction dans la définition des principaux risques d'affaires de la Société;
- u) examinera les assurances souscrites par la Société, y compris en matière de responsabilité des administrateurs et dirigeants, et formulera des recommandations à cet égard au conseil;

Autres

- v) Examinera les prêts importants consentis par la Société à des employés ou consultants; et
- w) procédera à des examens spéciaux ou exécutera d'autres mandats demandés, à l'occasion, par le conseil.

5. MARCHE À SUIVRE POUR LA GESTION DES PLAINTES CONCERNANT DES QUESTIONS FINANCIÈRES

5.1 Le comité d'audit établira une procédure aux fins de la réception, de la rétention et du suivi des plaintes reçues par la Société relativement à la comptabilité, aux contrôles internes, à la présentation de l'information financière ou à une question liée à l'audit.

5.2 Le comité d'audit veillera à ce que toute procédure aux fins de la réception des plaintes relativement à la comptabilité, aux contrôles internes, à la présentation de l'information financière ou aux questions liées à l'audit permette aux employés de soumettre leurs inquiétudes de manière anonyme et confidentielle.

6. RAPPORTS

6.1 Le comité d'audit fera rapport au conseil :

- a) sur l'indépendance des auditeurs externes;
- b) sur le rendement des auditeurs externes et les recommandations du comité d'audit;
- c) à l'égard de la reconduction ou cessation de la nomination des auditeurs externes;
- d) sur le caractère adéquat des contrôles internes et contrôles de communication de l'information;
- e) sur l'examen des états financiers consolidés annuels et intermédiaires par le comité d'audit;
- f) sur l'examen des rapports de gestion annuels et intermédiaires par le comité d'audit;
- g) sur la conformité de la Société aux exigences juridiques et réglementaires dans la mesure où elles ont une incidence sur les états financiers de la Société; et
- h) sur toute autre question importante sur laquelle le comité d'audit s'est penché.

7. POUVOIR DU COMITÉ

7.1 Le comité d'audit disposera des ressources et du pouvoir appropriés pour s'acquitter de ses devoirs et fonctions. Le comité d'audit peut, en tout temps, retenir, aux frais de la Société et sans nécessité d'approbation par la direction, les services de conseillers financiers, juridiques ou autres.

7.2 Les auditeurs externes feront rapport directement au comité d'audit.